

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 24 juin à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Madame Stéphanie LEBERRURIER présidente, suite à la convocation adressée le jeudi 18 juin 2026 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 34
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 41

Étaient présents : Denis EUSTACHE, Christine LEMAIRE, Gérard PATRIX, Valérie LAMBERT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Michel GENNEVIEVE, Bérangère MOREAU, Sylvie HARIVEL Jean- Yves BRECIN, Audrey PICOT représentée par Jean-Yves LEMARCHAND son suppléant, Philippe LEROUX, Isabelle FOUQUES-CARIOU, Romain TREFEU, Chantal SAVATTE, Jean-Michel SOUTUMIER, Florence BELLAMY, Steeve BOISSIER, Jean-Noël DUMAS, Bertrand GOSSET, Sophie LECHEVALIER-BOISSEL, Thierry PAY, Edith LANGLOIS, Pascal CURY, Stéphanie URBAIN, Patrick DUCHEMIN, Gaële FILLÂTRE, Jérémie DESGUEE, Anthony JAN, Thierry LECRES, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Cédric MARIE, Serge PIERRE, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Nathalie HANICOT a donné pouvoir à Michel GENNEVIEVE, Céline SORNIN-FEUILLET a donné pouvoir à Jean-Michel SOUTUMIER, Christine SALMON a donné pouvoir à Jean-Noël DUMAS, Sandrine MARY a donné pouvoir à Cédric MARIE, Delphine GUILBERT a donné pouvoir à Serge PIERRE.

Étaient absentes excusées : Hélène REVERT, Marie-Jeanne MADELINE, Séverine MALHERBE, Carole VERRY,

Étaient absents : Rodrigue SIMEON, Christophe LEMENNICIER, Frédéric ENEE, Yves PIET, Alexandre LEBASTARD.

Après avoir installé le conseil communautaire, Madame la Présidente procède à l'appel. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance.

Madame la présidente annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Valérie LAMBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
DECISIONS BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 JUIN 2026	4
DECISIONS DE LA PRESIDENTE.....	4
ADMINISTRATION GENERALE	5
DELIBERATION 20260624-1 : AG_APPROBATION DU PV DU 20 MAI 2026.....	5
DELIBERATION 20260624-2 : AG_COMPOSITION COMMISSIONS THEMATIQUES : MODIFICATION DE LA COMPOSITION COMMISSIONS THEMATIQUES REMPLACEMENT DELIBERATION 20260429-3.....	5
DELIBERATION 20260624-3 : AG_COMMISSIONS THEMATIQUES PBI : CULTURE : VALIDATION DES MEMBRES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES COMMISSIONS.....	7
DELIBERATION 20260624-4 : AG_COMMISSIONS THEMATIQUES PBI : ENFANCE JEUNESSE ET FAMILLES : VALIDATION DES MEMBRES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES COMMISSIONS	8
DELIBERATION 20260624-5 : AG_COMMISSIONS THEMATIQUES PBI : CADRE DE VIE : VALIDATION DES MEMBRES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES COMMISSIONS.....	9
DELIBERATION 20260624-6 : AG_COMMISSIONS THEMATIQUES PBI : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISME : VALIDATION DES MEMBRES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES COMMISSIONS.....	10
DELIBERATION 20260624-7 : AG_COMMISSIONS THEMATIQUES PBI : ASSAINISSEMENT : VALIDATION DES MEMBRES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES COMMISSIONS	11
DELIBERATION 20260624-8 : AG_COMMISSIONS THEMATIQUES PBI : ENVIRONNEMENT : VALIDATION DES MEMBRES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES COMMISSIONS	12
DELIBERATION 20260624-9 : AG_COMMISSIONS THEMATIQUES PBI : URBANISME : VALIDATION DES MEMBRES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES COMMISSIONS.....	13
DELIBERATION 20260624-10 : AG_COMMISSIONS THEMATIQUES PBI : VALORISATION, COLLECTE ET RECYCLABLES : VALIDATION DES MEMBRES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES COMMISSIONS.....	14
DELIBERATION 20260624-11 : AG_COMMISSIONS THEMATIQUES PBI : VOIRIES, BATIMENTS ET ESPACES VERTS : VALIDATION DES MEMBRES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES COMMISSIONS	15
DELIBERATION 20260624-12 : AG_RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES – CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES NORMANDIE	16
RESSOURCES FINANCIERES.....	17
DELIBERATION 20260624-13 : FIN_REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER	17
DELIBERATION 20260624-14 : FIN_89500 : BUDGET PRINCIPAL_FIXATION DES MONTANTS DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES POUR 2026	18
DELIBERATION 20260624-15 : FIN_89500 : BUDGET PRINCIPAL_APPROBATION DU CFU 2025 ET AFFECTATION DU RESULTAT 20	
DELIBERATION 20260624-16 : FIN_89501 : SPANC_APPROBATION DU CFU 2025 ET AFFECTATION DU RESULTAT	26
DELIBERATION 20260624-17 : FIN_89504 : BAT RUE DE VIRE_APPROBATION DU CFU 2025 ET AFFECTATION DU RESULTAT 27	
DELIBERATION 20260624-18 : FIN_89505 : ZA NOIRES TERRES_APPROBATION DU CFU 2025 ET AFFECTATION DU RESULTAT 29	
DELIBERATION 20260624-19 : FIN_89509 : PREBOCAP_APPROBATION DU CFU 2025 ET AFFECTATION DU RESULTAT 30	
DELIBERATION 20260624-20 : FIN_89507 : ZA LES MONTS D'AUNAY_APPROBATION DU CFU 2025 ET AFFECTATION DU RESULTAT.....	32
DELIBERATION 20260624-21 : FIN_89511 : ZA VAL D'ARRY_APPROBATION DU CFU 2025 ET AFFECTATION DU RESULTAT	34
DELIBERATION 20260624-22 : FIN_89512 : DECHETS RECYCLABLES_APPROBATION DU CFU 2025 ET AFFECTATION DU RESULTAT	35
DELIBERATION 20260624-23 : FIN_89513 : PSLA VA VB_APPROBATION DU CFU 2025 ET AFFECTATION DU RESULTAT	37
DELIBERATION 20260624-24 : FIN_89514 : PSLA CAUMONT_APPROBATION DU CFU 2025 ET AFFECTATION DU RESULTAT.....	39
DELIBERATION 20260624-25 : FIN_89515 : ZA COULVAIN-SEULLINE_APPROBATION DU CFU 2025 ET AFFECTATION DU RESULTAT.....	41
DELIBERATION 20260624-26 : FIN_AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CREATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2026-03 ET MODIFICATION DE LA REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT DE L'EXERCICE 2026	42
DELIBERATION 20260624-27 : FIN_89500 BUDGET PRINCIPAL_BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026	46

DELIBERATION 20260624-28 : FIN_89501 SPANC_BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026	48
DELIBERATION 20260624-29 : FIN_89504 BAT RUE DE VIRE_BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026.....	50
DELIBERATION 20260624-30 : FIN_89505 ZA NOIRES TERRES_BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026.....	52
DELIBERATION 20260624-31 : FIN_89509 PREBOCAP_BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026.....	53
DELIBERATION 20260624-32 : FIN_89507 : ZA LES MONTS D'AUNAY_BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026	55
DELIBERATION 20260624-33 : FIN_89511 : ZA VAL D'ARRY_BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026	57
DELIBERATION 20260624-34 : FIN_89512 DECHETS RECYCLABLES_BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026	58
DELIBERATION 20260624-35 : FIN_89513 PSLA VB ARRY_BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026	60
DELIBERATION 20260624-36 : FIN_89514 PSLA CAUMONT_BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026.....	62
DELIBERATION 20260624-37 : FIN_89515 : ZA COULVAIN-SEULLINE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026	64
DELIBERATION 20260624-38 : FIN_89516 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026	66
CULTURE.....	69
DELIBERATION 20260624-39 : CULT_PRESENTATION DE LA SAISON CULTURELLE 2026-2027	69
DELIBERATION 20260624-40 : CULT_REGIE « CULTURE » MISE EN PLACE D'UNE SOLUTION DE RESERVATION ET DE PAIEMENT EN LIGNE.....	70
DELIBERATION 20260624-41 : CULT_APPEL A PROJET REGIONAL DROITS CULTURELS EN TERRITOIRE NORMAND.....	71
CADRE DE VIE	73
DELIBERATION 20260624-42 : CDV_ANNULATION DE LA DELIBERATION N ° 20240522-7 (½ TARIF LOYER PSLA CAUMONT)	73
ASSAINISSEMENT	73
DELIBERATION 20260624-43 : ASS_ETUDES_SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES SUR LES COMMUNES DE CAHAGNES ET DIALAN SUR CHAÎNE : MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO) 73	
VALORISATION COLLECTE ET RECYCLABLES	74
DELIBERATION 20260624-44 : VCR_RPQS RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2025..	74
RESSOURCES HUMAINES.....	75
DELIBERATION 20260624-45 : RH_MODIFICATION ORGANIGRAMME DES SERVICES REORGANISATION DU POLE SERVICES OPERATIONNELS.....	75
DELIBERATION 20260624-46 : RH_CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ASSISTANT DE SERVICE VCR	78
DELIBERATION 20260624-47 : RH_CREATION DE POSTE_RESPONSABLE SERVICE TECHNIQUE	79
DELIBERATION 20260624-48 : RH_CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT AU SERVICE TECHNIQUE	80
DELIBERATION 20260624-49 : RH_INSTAURATION DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE POUVANT ETRE ALLOUEE EN CAS DE FONCTIONS ESSENTIELLEMENT ITINERANTES	81
QUESTIONS DIVERSES.....	84

DECISIONS BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 JUIN 2026

Vu la délibération n° 20260520-2 du 20 mai 2026 portant délégations à la Présidente et au bureau de la communauté de communes,

Madame la Présidente informe le conseil communautaire des points suivants étudiés en bureau décisionnel le 23 juin 2026 :

Date	N°	Objet
23/06/2026	20260623-1	AG_Approbation du procès-verbal du bureau décisionnel du 10 février 2026
	20260623-2	AG_règlement de la structure règlement intérieur
	20260623-3	URBA_PLUI Composition Copil Cotech procédure modification simplifiée n°2_Plui_Est
	20260623-4	URBA_PLUI_Composition Copil Cotech procédure modification simplifiée n°2 Plui Ouest
	20260623-5	URBA_SCOT_Modification de la composition des Cotech et Copil pour la révision n° 1 du SCoT
	20260623-6	DEV-ECO-TOU : Projet de cession du lot n°3B du PA Nord de la ZA de Val-d'Array
	20260623-7	ENV_Représentants de PBI au comité de pilotage du Site Natura 2000 FR 2500118 « Bassin de la Druance ».
	20260623-8	ENV_PCAET_Evaluation et révision : Composition du Cotech et du Copil
	20260623-9	ENV_Bocage_Composition_Copil étude filière bois énergie
	20260623-10	ENV_PCAET_Projet alimentaire territorial (PAT) : gouvernance de l'étude
	20260623-11	ENV_Composition des copils pour le suivi des études de restauration de la continuité écologique
	20260623-12	ENV_PCAET Décision de bureau : dossiers de demande d'aide à l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie

Le conseil communautaire PREND ACTE des décisions du bureau communautaire prises le 23 juin 2026.

DECISIONS DE LA PRÉSIDENTE

Vu la délibération n° 20260408-12 du 8 avril 2026 portant délégations à la Présidente de la communauté de communes,

Madame la Présidente informe les membres du conseil communautaire de la décision prise entre le 16 avril et le 31 mai 2026.

N° Décision	Date décision	Service	Objet
2026-016	28/04/2026	Finances	M4 fongibilité des crédits décision modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre du budget assainissement

Toutes les décisions sont consultables au pôle Direction Générale des Services ou sur le site internet de Pré-Bocage Intercom.

Le conseil communautaire PREND ACTE de la décision de la Présidente prise entre le 16 avril et le 31 mai 2026

DELIBERATION 20260624-1 : AG_APPROBATION DU PV DU 20 MAI 2026

Le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 20 mai 2026 a été envoyé par courriel aux membres du conseil communautaire et aux mairies pour transmission aux conseillers municipaux le 18 juin 2026.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans le vote de Jean-Yves BRECIN) décide :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 20 mai 2026.

**DELIBERATION 20260624-2 : AG_COMPOSITION COMMISSIONS THEMATIQUES :
MODIFICATION DE LA COMPOSITION COMMISSIONS THEMATIQUES REMPLACEMENT
DELIBERATION 20260429-3**

Le conseil communautaire du 29 avril 2026 avait fait le choix de composer les commissions de la communauté de communes comme suit :

- Culture : Bureau + 20 Conseillers Communautaires et Conseillers Municipaux présidée par le Vice-Président en charge de cette commission.
- Enfance Jeunesse et Familles : Bureau + 20 Conseillers Communautaires et Conseillers Municipaux présidée par le Vice-Président en charge de cette commission.
- Cadre de Vie : Bureau + 20 Conseillers Communautaires et Conseillers Municipaux présidée par le Vice-Président en charge de cette commission.
- Ressources (Finances et RH) : composée du bureau Présidée par la Présidente
- Développement Economique et Tourisme : Bureau + 20 Conseillers Communautaires et Conseillers Municipaux présidée par le Vice-Président en charge de cette commission.
- Assainissement : Bureau + 20 Conseillers Communautaires et Conseillers Municipaux présidée par le Vice-Président en charge de cette commission.
- Environnement : Bureau + 20 Conseillers Communautaires et Conseillers Municipaux présidée par le Vice-Président en charge de cette commission.
- Urbanisme : Bureau + 20 Conseillers Communautaires et Conseillers Municipaux présidée par le Vice-Président en charge de cette commission.
- Valorisation, Collecte et Recyclables : Bureau + 20 Conseillers Communautaires et Conseillers Municipaux présidée par le Vice-Président en charge de cette commission.
- Voiries, Bâtiments et Espaces Verts : Bureau + 20 Conseillers Communautaires et Conseillers Municipaux présidée par le Vice-Président en charge de cette commission.

Après l'analyse des souhaits de positionnement des candidatures des conseillers communautaires et conseillers municipaux, au sein des commissions thématiques (hors commission Ressources), il est proposé d'augmenter le nombre de participants et ainsi de le porter à 25.

Cette proposition a fait l'objet d'un débat en Conférence des Maires le 10 juin 2026.

Les commissions seront composées comme suit :

- Culture : Bureau + 25 Conseillers Communautaires et Conseillers Municipaux présidée par le Vice-Président en charge de cette commission.
- Enfance Jeunesse et Familles : Bureau + 25 Conseillers Communautaires et Conseillers Municipaux présidée par le Vice-Président en charge de cette commission.
- Cadre de Vie : Bureau + 25 Conseillers Communautaires et Conseillers Municipaux présidée par le Vice-Président en charge de cette commission.
- Ressources (Finances et RH) : composée du bureau Présidée par la Présidente
- Développement Economique et Tourisme : Bureau + 25 Conseillers Communautaires et Conseillers Municipaux présidée par le Vice-Président en charge de cette commission.
- Assainissement : Bureau + 25 Conseillers Communautaires et Conseillers Municipaux présidée par le Vice-Président en charge de cette commission.
- Environnement : Bureau + 25 Conseillers Communautaires et Conseillers Municipaux présidée par le Vice-Président en charge de cette commission.
- Urbanisme : Bureau + 25 Conseillers Communautaires et Conseillers Municipaux présidée par le Vice-Président en charge de cette commission.
- Valorisation, Collecte et Recyclables : Bureau + 25 Conseillers Communautaires et Conseillers Municipaux présidée par le Vice-Président en charge de cette commission.
- Voiries, Bâtiments et Espaces Verts + 25 Conseillers Communautaires et Conseillers Municipaux présidée par le Vice-Président en charge de cette commission.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans le vote de Jean-Yves BRECIN) décide :

- **D'APPROUVER** la nouvelle composition des commissions de la Communauté de communes.

**DELIBERATION 20260624-3 : AG_COMMISSIONS THEMATIQUES PBI : CULTURE :
VALIDATION DES MEMBRES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES COMMISSIONS**

A la suite des candidatures proposées par les communes pour leurs conseillers municipaux, du repositionnement de quelques conseillers communautaires au sein de ces commissions et du travail effectué en Conférence des Maires le 10 juin 2026, Madame la Présidente propose aux membres du conseil communautaire de valider la composition complète de la commission Culture comme suit :

Commission Culture				
Président de commission : Christophe LE BOULANGER				
Jeudi 18h00				
	Conseiller municipal / communautaire	Titre	Nom	Prénom
1	CC - CAUMONT-SUR-AURE	Madame	HANICOT	Nathalie
2	CC - LES MONTS D'AUNAY	Madame	SAVATTE	Chantal
3	CC - MAISONCELLES-PELVEY	Madame	LECHEVALIER-BOISSEL	Sophie
4	CC - PARFOURU-SUR-ODON	Monsieur	CURY	Pascal
5	CC - VILLY-BOCAGE	Monsieur	LEBASTARD	Alexandre
6	CM - AURSEULLES	Monsieur	ROYER	Stéphane
7	CM - BONNEMAISON	Madame	JALOUX	Marie-Jeanne
8	CM - CAHAGNES	Madame	GASNIER-MENANTEAU	Pascale
9	CM - CAUMONT-SUR-AURE	Monsieur	CIMINO	Alain
10	CM - COURVAUDON	Madame	HEBERT	Valérie
11	CM - DIALAN-SUR-CHAINE	Madame	FERRE	Nathalie
12	CM - EPINAY-SUR-ODON	Madame	TORNATORE	Morgane
13	CM - LANDES-SUR-AJON	Madame	JULIENNE	Guylaine
14	CM - LONGVILLERS	Madame	DE BOSSOREILLE	Guillemette
15	CM - MAISONCELLES-SUR-AJON	Madame	DE BOUVIER	Catherine
16	CM - MALHERBE-SUR-AJON	Monsieur	BOYER	Emmanuel
17	CM - MONTS EN BESSIN	Monsieur	CHESNEL	Guillaume
18	CM - PARFOURU-SUR-ODON	Monsieur	CRAND	Olivier
19	CM - SAINT-PIERRE-DU-FRESNE	Madame	QUEHE	Annick
20	CM - SEULLINE	Madame	ISABEL	Catherine
21	CM - TRACY-BOCAGE	Madame	DELASALLE	Catherine
22	CM - VILLERS-BOCAGE	Madame	LARDILLIER	Myriam
23	CM - VILLERS-BOCAGE	Madame	GOUDE	Mickaëlle
24	CM - VILLY-BOCAGE	Monsieur	JANSSEN	Willem
25	CM - VILLY-BOCAGE	Madame	LUBIN MACQUAIRE	Sylvie

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans le vote de Jean-Yves BRECIN) décide :

- **D'APPROUVER** la composition de la commission Culture présentée ci-dessus

DELIBERATION 20260624-4 : AG_COMMISSIONS THEMATIQUES PBI : ENFANCE JEUNESSE ET FAMILLES : VALIDATION DES MEMBRES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES COMMISSIONS

A la suite des candidatures proposées par les communes pour leurs conseillers municipaux, du repositionnement de quelques conseillers communautaires au sein de ces commissions et du travail effectué en Conférence des Maires le 10 juin 2026, Madame la Présidente propose aux membres du conseil communautaire de valider la composition complète de la commission Enfance Jeunesse et Familles comme suit :

Commission Enfance, Jeunesse et Familles				
Président de commission Isabelle FOUQUES-CARIOU				
Mardi 18h00				
	Conseiller municipal/communautaire	Titre	Nom	Prénom
1	CC - LES LOGES	Monsieur	LEROUX	Philippe
2	CC - LES MONTS D'AUNAY	Madame	SORNIN-FEUILLET	Céline
3	CC - LES MONTS D'AUNAY	Madame	SAVATTE	Chantal
4	CC - VAL D'ARRY	Madame	MALHERBE	Séverine
5	CC - VILLERS-BOCAGE	Madame	MARY	Sandrine
6	CM - AURSEULLES	Madame	LECHEVALLIER	Magali
7	CM - AURSEULLES	Madame	CHRETIEN	Karine
8	CM - BONNEMAISON	Madame	LABBEY	Nadège
9	CM - BREMOY	Madame	HUET	Pascale
10	CM - CAHAGNES	Madame	FRANCOIS	Karine
11	CM - CAUMONT-SUR-AURE	Madame	LEPREVOST	Carine
12	CM - CAUMONT-SUR-AURE	Madame	BOUVIER	Corine
13	CM - COURVAUDON	Madame	GONANO	Hélène
14	CM - EPINAY-SUR-ODON	Madame	ROUAULT	Carmo
15	CM - LANDES-SUR-AJON	Madame	JOUENNE	Antoinette
16	CM - LE MESNIL AU GRAIN	Monsieur	CAILLIAU	Vincent
17	CM - LONGVILLERS	Madame	RIQUEMEL	Laurie
18	CM - MAISONCELLES-SUR-AJON	Madame	HILL	Marine
19	CM - MALHERBE-SUR-AJON	Madame	MAUGER	Elisabeth
20	CM - MONTS EN BESSIN	Madame	CHAPRON-ROQUIGNY	Emilie
21	CM - PARFOURU-SUR-ODON	Madame	ROGUE	Clémence
22	CM - SAINT-PIERRE-DU-FRESNE	Madame	DUPONT	Ludivine
23	CM - TRACY-BOCAGE	Madame	CHERRUAULT	Céline
24	CM - VILLERS-BOCAGE	Madame	PAC	Catherine
25	CM - VILLY-BOCAGE	Madame	CHENEAU-MARIE	Claudine

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans le vote de Jean-Yves BRECIN) décide :

- **D'APPROUVER** la composition de la commission Enfance Jeunesse et Familles présentée ci-dessus

**DELIBERATION 20260624-5 : AG_COMMISSIONS THEMATIQUES PBI : CADRE DE VIE :
VALIDATION DES MEMBRES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES COMMISSIONS**

A la suite des candidatures proposées par les communes pour leurs conseillers municipaux, du repositionnement de quelques conseillers communautaires au sein de ces commissions et du travail effectué en Conférence des Maires le 10 juin 2026, Madame la Présidente propose aux membres du conseil communautaire de valider la composition complète de la commission Cadre de vie comme suit :

Commission Cadre de vie				
Présidente de commission : Sandra LEMARCHAND				
Lundi 18h00				
	Conseiller municipal/communautaire	Titre	Nom	Prénom
1	CC - CAUMONT-SUR-AURE	Madame	HANICOT	Nathalie
2	CC - EPINAY-SUR-ODON	Madame	REVERT	Hélène
3	CC - LES MONTS D'AUNAY	Monsieur	BOISSIER	Steeve
4	CC - SAINT-PIERRE-DU-FRESNE	Madame	URBAIN	Stéphanie
5	CC - VAL D'ARRY	Madame	VERRY	Carole
6	CC - VILLERS-BOCAGE	Monsieur	MARIE	Cédric
7	CM - AURSEULLES	Madame	LOUIS	Virginie
8	CM - BONNEMAISON	Madame	JALOUX	Marie-Jeanne
9	CM - CAUMONT-SUR-AURE	Madame	POTIER	Delphine
10	CM - COURVAUDON	Madame	JAMOT	Isabelle
11	CM - LANDES-SUR-AJON	Madame	PORZIO	Solenne
12	CM - LE MESNIL AU GRAIN	Madame	BERTAUD	Lisa
13	CM - LE MESNIL AU GRAIN	Madame	GODET	Angélique
14	CM - LES MONTS D'AUNAY	Madame	TASSERIT	Nathalie
15	CM - LES MONTS D'AUNAY	Madame	ROGUE	Anne
16	CM - LONGVILLERS	Monsieur	BAZIN	Philippe
17	CM - MAISONCELLES-PELVEY	Monsieur	DELASALLE	Laurent
18	CM - MALHERBE-SUR-AJON	Madame	JUHEL	Céline
19	CM - PARFOURU-SUR-ODON	Madame	BRZOSKA	Delphine
20	CM - TRACY-BOCAGE	Madame	COUTURE	Tatiana
21	CM - VAL-DE-DROME	Madame	BUOT	Isabelle
22	CM - VAL-DE-DROME	Madame	CATHERINE	Jacqueline
23	CM - VILLERS-BOCAGE	Madame	SEVIN	Régine
24	CM - VILLY-BOCAGE	Madame	LAURAT	Raphaëlle
25	CM - VILLY-BOCAGE	Madame	CHENEAU-MARIE	Claudine

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans le vote de Jean-Yves BRECIN) décide :

- **D'APPROUVER** la composition de la commission Cadre de Vie présentée ci-dessus

DELIBERATION 20260624-6 : AG_COMMISSIONS THEMATIQUES PBI : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISME : VALIDATION DES MEMBRES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES COMMISSIONS

A la suite des candidatures proposées par les communes pour leurs conseillers municipaux, du repositionnement de quelques conseillers communautaires au sein de ces commissions et du travail effectué en Conférence des Maires le 10 juin 2026, Madame la Présidente propose aux membres du conseil communautaire de valider la composition complète de la commission Développement Economique et Tourisme comme suit :

Commission Développement économique tourisme				
Présidente de commission Valérie LAMBERT				
Mercredi 17h30				
	Conseiller municipal / communautaire	Titre	Nom	Prénom
1	CC - AURSEULLES	Monsieur	PATRIX	Gérard
2	CC - CAUMONT-SUR-AURE	Madame	MOREAU	Bérengère
3	CC - LES MONTS D'AUNAY	Monsieur	SOUTUMIER	Jean-Michel
4	CC - LES MONTS D'AUNAY	Monsieur	BOISSIER	Steeve
5	CC - SEULLINE	Madame	MADELINE	Marie-Jeanne
6	CC - VAL D'ARRY	Monsieur	JAN	Anthony
7	CC - VILLERS-BOCAGE	Monsieur	PIERRE	Serge
8	CM - AURSEULLES	Monsieur	ROYER	Stéphane
9	CM - AURSEULLES	Madame	LOUIS	Virginie
10	CM - CAHAGNES	Monsieur	DUHAMEL	Jean-Claude
11	CM - CAUMONT-SUR-AURE	Monsieur	LEJEUNE	Michel
12	CM - CAUMONT-SUR-AURE	Monsieur	RAMARD	Christophe
13	CM - COURVAUDON	Monsieur	MARINEL	Joffrey
14	CM - EPINAY-SUR-ODON	Monsieur	LOCARD	Michel
15	CM - LANDES-SUR-AJON	Monsieur	LEMAGNEN	Frédéric
16	CM - LE MESNIL AU GRAIN	Monsieur	CAILLIAU	Vincent
17	CM - LES MONTS D'AUNAY	Monsieur	BARAY	Nicolas
18	CM - LES MONTS D'AUNAY	Monsieur	BOULLAND	Yves
19	CM - LONGVILLERS	Madame	LEPRIEUR	Valérie
20	CM - MALHERBE-SUR-AJON	Monsieur	FAUSSER	Dominique
21	CM - PARFOURU-SUR-ODON	Madame	DUVAL	Anaïs
22	CM - TRACY-BOCAGE	Madame	GIFFARD	Nathalie
23	CM - VAL D'ARRY	Monsieur	BISSON	François
24	CM - VILLY-BOCAGE	Monsieur	LAVECHIN	Kévin
25	CM - VILLY-BOCAGE	Monsieur	OLIVIER	Stéphane

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans le vote de Jean-Yves BRECIN) décide :

- **D'APPROUVER** la composition de la commission Développement Economique et Tourisme présentée ci-dessus

**DELIBERATION 20260624-7 : AG_COMMISSIONS THEMATIQUES PBI :
ASSAINISSEMENT : VALIDATION DES MEMBRES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES
COMMISSIONS**

A la suite des candidatures proposées par les communes pour leurs conseillers municipaux, du repositionnement de quelques conseillers communautaires au sein de ces commissions et du travail effectué en Conférence des Maires le 10 juin 2026, Madame la Présidente propose aux membres du conseil communautaire de valider la composition complète de la commission Assainissement comme suit :

Commission Assainissement				
Président de commission Thierry PAY				
Mardi 17h30				
	Conseiller municipal / communautaire	Titre	Nom	Prénom
1	CC - CAUMONT-SUR-AURE	Monsieur	GENNEVIEVE	Michel
2	CC - LES MONTS D'AUNAY	Monsieur	TREFEU	Romain
3	CC - LES MONTS D'AUNAY	Madame	SAVATTE	Chantal
4	CC - TRACY-BOCAGE	Madame	FILLÂTRE	Gaële
5	CC - VAL D'ARRY	Monsieur	JAN	Anthony
6	CC - VILLERS-BOCAGE	Monsieur	LE MAZIER	Michel
7	CM - AURSEULLES	Monsieur	CATHERINE	Dominique
8	CM - AURSEULLES	Monsieur	TOUDIC	Michel
9	CM - BONNEMAISON	Monsieur	RAYS	Yannick
10	CM - BREMOY	Monsieur	BEAUFILS	Frédéric
11	CM - CAHAGNES	Madame	BEIGNON	Emmanuelle
12	CM - CAUMONT-SUR-AURE	Monsieur	LEJEUNE	Michel
13	CM - EPINAY-SUR-ODON	Madame	GUERRIEN	Annick
14	CM - LANDES-SUR-AJON	Monsieur	LEMARCHAND	Jean-Yves
15	CM - LES LOGES	Madame	FAURE	Virginie
16	CM - LES MONTS D'AUNAY	Monsieur	LEFEVRE	Thierry
17	CM - LONGVILLERS	Monsieur	LEPILEUR	Christophe
18	CM - PARFOURU-SUR-ODON	Monsieur	THEAULT	Nicolas
19	CM - VILLY-BOCAGE	Monsieur	LEDOUX	Ayméric
20	CM - VILLY-BOCAGE	Monsieur	VENGEON	Noel

Monsieur Denis Eustache demande s'il est possible d'ajouter un conseiller municipal à la commission Assainissement. Il propose la désignation de Monsieur Michel Toudic.

Monsieur Arnaud Duchesne, Directeur Général des Services, propose d'intégrer directement cette modification au tableau ci-dessus en y ajoutant Monsieur Michel Toudic.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans le vote de Jean-Yves BRECIN) décide :

- **D'APPROUVER** la composition de la commission Assainissement présentée ci-dessus

**DELIBERATION 20260624-8 : AG_COMMISSIONS THEMATIQUES PBI :
ENVIRONNEMENT : VALIDATION DES MEMBRES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES
COMMISSIONS**

A la suite des candidatures proposées par les communes pour leurs conseillers municipaux, du repositionnement de quelques conseillers communautaires au sein de ces commissions et du travail effectué en Conférence des Maires le 10 juin 2026, Madame la Présidente propose aux membres du conseil communautaire de valider la composition complète de la commission Environnement comme suit :

Commission Environnement				
Président de commission Guillaume DUJARDIN				
Jeudi 9h00				
	Conseiller municipal/ communautaire	Titre	Nom	Prénom
1	CC - AURSEULLES	Madame	LEMAIRE	Christine
2	CC - BREMOY	Monsieur	LEGENTIL	Alain
3	CC - LES MONTS D'AUNAY	Monsieur	TREFEU	Romain
4	CC - MAISONCELLES-PELVEY	Madame	LECHEVALIER-BOISSEL	Sophie
5	CC - MAISONCELLES-SUR-AJON	Monsieur	ENEE	Frédéric
6	CC - PARFOURU-SUR-ODON	Monsieur	CURY	Pascal
7	CC - VILLERS-BOCAGE	Madame	GUILBERT	Delphine
8	CM - AURSEULLES	Madame	GURLIAT	Delphine
9	CM - AURSEULLES	Monsieur	JEHANNE	Clément
10	CM - BREMOY	Monsieur	BEAUFILS	Frédéric
11	CM - CAUMONT-SUR-AURE	Madame	BECQUET	Françoise
12	CM - COURVAUDON	Monsieur	NIEL	Hervé
13	CM - EPINAY-SUR-ODON	Monsieur	MANCEL	Dominique
14	CM - LANDES-SUR-AJON	Monsieur	LEMARCHAND	Jean-Yves
15	CM - LES LOGES	Monsieur	MARIE	Stéphane
16	CM - LONGVILLERS	Monsieur	LACOUR	Jérôme
17	CM - MAISONCELLES-SUR-AJON	Monsieur	CROCQUEVIEILLE	Dominique
18	CM - MALHERBE-SUR-AJON	Monsieur	FOURMONT	Guillaume
19	CM - PARFOURU-SUR-ODON	Madame	ROGUE	Clémence
20	CM - SEULLINE	Monsieur	YVON	Philippe
21	CM - SEULLINE	Monsieur	RIQUIER	Anthony
22	CM - TRACY-BOCAGE	Monsieur	HEUBERT	Mickaël
23	CM - VAL DE DROME	Madame	CORTES	Isabelle
24	CM - VILLY-BOCAGE	Madame	MARIE	Maeva
25	CM - VILLY-BOCAGE	Madame	AUVRAY	Charlotte

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans le vote de Jean-Yves BRECIN) décide :

- **D'APPROUVER** la composition de la commission Environnement présentée ci-dessus

**DELIBERATION 20260624-9 : AG_COMMISSIONS THEMATIQUES PBI : URBANISME :
VALIDATION DES MEMBRES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES COMMISSIONS**

A la suite des candidatures proposées par les communes pour leurs conseillers municipaux, du repositionnement de quelques conseillers communautaires au sein de ces commissions et du travail effectué en Conférence des Maires le 10 juin 2026, Madame la Présidente propose aux membres du conseil communautaire de valider la composition complète de la commission Urbanisme comme suit :

Commission Urbanisme				
Président de commission Jean-Yves BRECIN				
Jeudi 18h00				
	Conseiller municipal / communautaire	Titre	Nom	Prénom
1	CC - AURSEULLES	Monsieur	EUSTACHE	Denis
2	CC - AURSEULLES	Monsieur	PATRIX	Gérard
3	CC - LANDES-SUR-AJON	Madame	PICOT	Audrey
4	CC - LES MONTS D'AUNAY	Monsieur	SOUTUMIER	Jean-Michel
5	CC - LES MONTS D'AUNAY	Madame	BELLAMY	Florence
6	CC - LONGVILLERS	Monsieur	GOSSET	Bertrand
7	CC - MAISONCELLES-PELVEY	Madame	LECHEVALIER-BOISSEL	Sophie
8	CC - VAL D'ARRY	Monsieur	JAN	Anthony
9	CC - VAL-DE-DROME	Monsieur	LECRES	Thierry
10	CC - VILLERS-BOCAGE	Madame	GUILBERT	Delphine
11	CC - VILLY-BOCAGE	Monsieur	LEBASTARD	Alexandre
12	CM - BONNEMAISON	Monsieur	RAOULT	Thierry
13	CM - BREMOY	Monsieur	GAUTHIER	Marc
14	CM - CAHAGNES	Monsieur	KOSLOFF	Sébastien
15	CM - CAUMONT-SUR-AURE	Monsieur	BEZIERS	Jean-Marie
16	CM - CAUMONT-SUR-AURE	Monsieur	PORET	Michel
17	CM - EPINAY-SUR-ODON	Monsieur	MARIE	Pascal
18	CM - LE MESNIL AU GRAIN	Monsieur	BOUCARD	Sébastien
19	CM - LES LOGES	Monsieur	DELAFOSSÉ	Adrien
20	CM - MALHERBE-SUR-AJON	Monsieur	GIRARD	Vincent
21	CM - MONTS EN BESSIN	Monsieur	LEMENUEL	Franck
22	CM - PARFOURU-SUR-ODON	Madame	FOUQUEREL	Chloé
23	CM - SEULLINE	Madame	HUGUET	Marion
24	CM - TRACY-BOCAGE	Monsieur	HOMMET	Gaetan
25	CM - VILLERS-BOCAGE	Monsieur	GOUET	Jérôme

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans le vote de Jean-Yves BRECIN) décide :

- **D'APPROUVER** la composition de la commission urbanisme présentée ci-dessus

DELIBERATION 20260624-10 : AG_COMMISSIONS THEMATIQUES PBI : VALORISATION, COLLECTE ET RECYCLABLES : VALIDATION DES MEMBRES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES COMMISSIONS

A la suite des candidatures proposées par les communes pour leurs conseillers municipaux, du repositionnement de quelques conseillers communautaires au sein de ces commissions et du travail effectué en Conférence des Maires le 10 juin 2026, Madame la Présidente propose aux membres du conseil communautaire de valider la composition complète de la commission Valorisation Collecte et Recyclables comme suit :

Commission Valorisation collecte et recyclables				
Présidente de commission Sylvie HARIVEL				
Lundi 18h00				
	Conseiller municipal / communautaire	Titre	Nom	Prénom
1	CC - CAUMONT-SUR-AURE	Monsieur	GENNEVIEVE	Michel
2	CC - LES MONTS d'AUNAY	Madame	BELLAMY	Florence
3	CC - MAISONCELLES-PELVEY	Madame	LECHEVALIER-BOISSEL	Sophie
4	CC - VILLERS-BOCAGE	Madame	GUILBERT	Delphine
5	CM - AURSEULLES	Monsieur	TOUDIC	Michel
6	CM - BONNEMAISON	Monsieur	RAYS	Yannick
7	CM - BREMOY	Monsieur	COUPEAUX	Alain
8	CM - CAHAGNES	Monsieur	ANGOT	Emmanuel
9	CM - CAUMONT-SUR-AURE	Monsieur	LEJEUNE	Michel
10	CM - DIALAN-SUR-CHAINE	Monsieur	GALODE	Gérard
11	CM - EPINAY-SUR-ODON	Monsieur	GUERRIEN	Patrick
12	CM - LANDES-SUR-AJON	Monsieur	LEDoux	Pascal
13	CM - LES LOGES	Monsieur	MARIE	Stéphane
14	CM - LES MONTS D'AUNAY	Monsieur	COEURET	Pascal
15	CM - LONGVILLERS	Madame	CUTULIC	Sylvie
16	CM - LONGVILLERS	Monsieur	BRUSAUD	Philippe
17	CM - MALHERBE-SUR-AJON	Madame	VILLAIN	Martine
18	CM - MONTs EN BESSIN	Madame	DROUIN	Roselyne
19	CM - PARFOURU-SUR-ODON	Madame	FOUQUEREL	Chloé
20	CM - SAINT-PIERRE-DU-FRESNE	Monsieur	FELLONNEAU	Thomas
21	CM - SEULLINE	Madame	SEVEGRAND	Martine
22	CM - SEULLINE	Madame	ISABEL	Catherine
23	CM - TRACY-BOCAGE	Madame	DELASALLE	Catherine
24	CM - VILLY-BOCAGE	Monsieur	MOUCHEL-VICHARD	Cédric
25	CM - VILLY-BOCAGE	Monsieur	OLIVIER	Stéphane

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans le vote de Jean-Yves BRECIN) décide :

- **D'APPROUVER** la composition de la commission Valorisation Collecte et Recyclables présentée ci-dessus

DELIBERATION 20260624-11 : AG_COMMISSIONS THEMATIQUES PBI : VOIRIES, BATIMENTS ET ESPACES VERTS : VALIDATION DES MEMBRES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES COMMISSIONS

A la suite des candidatures proposées par les communes pour leurs conseillers municipaux, du repositionnement de quelques conseillers communautaires au sein de ces commissions et du travail effectué en Conférence des Maires le 10 juin 2026, Madame la Présidente propose aux membres du conseil communautaire de valider la composition complète de la commission Voiries Bâtiments et Espaces Verts comme suit :

Commission Voirie Bâtiments Espaces Verts				
Président de commission Jean-Noël DUMAS				
Lundi 10h00				
	Conseiller municipal / communautaire	Titre	Nom	Prénom
1	CC - BREMOY	Monsieur	LEGENTIL	Alain
2	CC - CAUMONT-SUR-AURE	Monsieur	GENNEVIEVE	Michel
3	CC - LES MONTS D'AUNAY	Madame	BELLAMY	Florence
4	CC - LES MONTS D'AUNAY	Madame	SALMON	Christine
5	CC - LONGVILLERS	Monsieur	GOSSET	Bertrand
6	CC - MAISONCELLES-SUR-AJON	Monsieur	ENEE	Frédéric
7	CC - SEULLINE	Monsieur	DUCHEMIN	Patrick
8	CC - TRACY-BOCAGE	Madame	FILLÂTRE	Gaële
9	CC - VILLERS-BOCAGE	Monsieur	LE MAZIER	Michel
10	CC - VILLERS-BOCAGE	Madame	GUILBERT	Delphine
11	CC - VILLY-BOCAGE	Monsieur	LEBASTARD	Alexandre
12	CM - AURSEULLES	Monsieur	BENEVILLE	Marc
13	CM - BONNEMAISON	Madame	LAPORTE	Alix
14	CM - BREMOY	Monsieur	GOUE	Thierry
15	CM - CAHAGNES	Monsieur	LEMARDELE	Philippe
16	CM - COURVADON	Monsieur	VANVECELAERE	Patrick
17	CM - DIALAN-SUR-CHAINE	Monsieur	MADELAINE	Bertrand
18	CM - EPINAY-SUR-ODON	Monsieur	MARIE	Pascal
19	CM - LANDES-SUR-AJON	Monsieur	LAMOUREUX	Stéphane
20	CM - LES LOGES	Monsieur	LAMOUREUX	Nicolas
21	CM - MAISONCELLES-SUR-AJON	Madame	BERAS	Virginie
22	CM - MALHERBE-SUR-AJON	Madame	LESOURD	Laure
23	CM - MONTS EN BESSIN	Monsieur	LE BRIS	Bruno
24	CM - PARFOURU-SUR-ODON	Monsieur	THEAULT	Nicolas
25	CM - VAL DE DROME	Monsieur	MOISSERON	Stéphane

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans le vote de Jean-Yves BRECIN) décide :

- **D'APPROUVER** la composition de la commission Voiries Bâtiments et Espaces Verts présentée ci-dessus

18h46 Arrivée de Jean-Yves BRECIN

DELIBERATION 20260624-12 : AG_RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES – CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES NORMANDIE

La Chambre Régionale des Comptes Normandie a examiné les comptes et la gestion de la Communauté de Communes de Pré-Bocage Intercom portant sur les exercices 2019 et suivants.

Au terme de ce contrôle, et des réponses qui ont été apportées par la Communauté de Communes, la Chambre Régionale des Comptes a notifié son rapport d'observations définitives le 3 juin 2026.

En application de l'article L.243-6 du code des juridictions financières, ce rapport d'observations définitives doit être présenté par l'exécutif à son assemblée délibérante dès sa plus proche réunion et donner lieu à un débat.

A cette fin, le rapport d'observations définitives est joint à la convocation et est disponible sur l'espace élus.

Bien que la législation ne prévoise pas de vote à l'issue du débat, il est nécessaire de formaliser une délibération pour permettre de démontrer que la présentation du rapport et la tenue du débat ont bien eu lieu.

A l'issue du débat, le conseil communautaire sera invité à prendre acte de la communication du rapport et de la tenue du débat.

Il est précisé que dans un délai d'un an à compter de la présentation de ce rapport en conseil, un rapport sur les suites apportées aux observations de la Chambre sera présenté à l'assemblée délibérante.

En application de l'article L.243-8 du code des juridictions financières, la chambre régionale des comptes adressera le rapport d'observations définitives aux maires des communes membres de l'établissement public, immédiatement après la présentation qui en est faite à l'organe délibérant. Ce rapport est présenté par le maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à un débat.

Vu l'article L. 243-6 du code des juridictions financières relatif à la communication par l'exécutif à son assemblée délibérante du rapport d'observation définitive de la Chambre Régionale des Comptes dès sa plus proche réunion,

Vu le rapport d'observations définitives joint en annexe,

Considérant la notification en date du 3 juin 2026 par la Chambre Régionale des Comptes de son rapport d'observations définitives,

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 16 juin 2026,

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE PRENDRE ACTE** du fait que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes Normandie portant observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom sur les exercices 2019 et suivants a bien été communiqué et a donné lieu à un débat en séance.
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à réaliser l'ensemble des démarches nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.

DELIBERATION 20260624-13 : FIN_REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Vu l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui laisse à chaque collectivité territoriale la liberté de choisir par délibération son cadre budgétaire et comptable ;

Vu la délibération n°20240327-18 du Conseil Communautaire du 27 mars 2024 adoptant le règlement budgétaire et financier de Pré-Bocage Intercom ;

Vu l'article L5217-10-8 du code général des collectivités territoriales précisant qu'à l'occasion de chaque renouvellement de ses membres, la collectivité doit se doter d'un règlement budgétaire et financier valable pour la durée de la mandature, avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement de l'assemblée.

Un règlement budgétaire et financier permet de combler le vide juridique en matière de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement y afférent. Le règlement adopté par le Conseil Communautaire du 27 mars 2024 se contente de combler ce vide juridique.

Toutefois, le règlement budgétaire et financier peut utilement être complété par les procédures budgétaires, organisationnelles et comptables de la collectivité afin de :

- Pérenniser et fiabiliser les pratiques
- Faire connaître ces pratiques créant ainsi une culture de gestion commune aux élus, aux services de la collectivité et aux citoyens.

Ainsi, au-delà des règles régissant la gestion pluriannuelle des autorisations de programmes et des crédits de paiement, le règlement budgétaire et financier qu'il vous est proposé d'adopter aujourd'hui est complété par :

- Les règles budgétaires et comptables qui s'appliquent aux collectivités territoriales,
- Les procédures internes relatives à la gestion de l'actif, au fonctionnement des régies et à l'octroi des subventions.

Le règlement budgétaire et financier de Pré-Bocage Intercom est disponible sur l'espace élus.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'ADOPTER** le règlement budgétaire et financier annexe à la présente délibération

DELIBERATION 20260624-14 : FIN_89500 : BUDGET PRINCIPAL_FIXATION DES MONTANTS DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITVES POUR 2026

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération 20200716-16 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 portant création de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et la délibération 20201216-4 du Conseil Communautaire du 16 décembre 2020 actant sa composition,

Vu le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées 2026,

Vu la délibération 20260211-7 du Conseil Communautaire du 11 février 2026 fixant le montant des attributions de compensation provisoires pour 2026 ;

L'Attribution de Compensation (AC) est le principal flux financier entre les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU). Elle correspond, schématiquement, à la différence entre la fiscalité économique et les charges transférées par les communes à cette catégorie d'intercommunalité.

Le montant de l'Attribution de Compensation (AC) fixé initialement entre un EPCI et ses communes membres peut à tout moment faire l'objet d'une révision. Le V de l'article 1609 nonies C du CGI prévoit quatre types de procédures de révision de l'AC :

- La révision libre qui requiert des délibérations concordantes entre l'EPCI et ses communes membres ;
- La révision liée à tout transfert de charges entre l'EPCI et ses communes membres ;
- La révision unilatérale du montant de l'AC opérée sans accord entre l'EPCI et ses communes membres ;
- La révision individualisée qui nécessite un accord entre l'EPCI et une majorité qualifiée de ses communes membres.

Pour déterminer les attributions de compensations provisoires 2026, il a été proposé au Conseil Communautaire du 11 février 2026 de réviser les AC 2025 en fonction des transferts de charges évalués par la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) réunie le 14 janvier 2026.

Dans son rapport, la CLECT a évalué les charges liées au service commun ADS, à la voirie et à l'entretien des sentiers de randonnée de qualité. Ce rapport a été transmis aux communes membres pour l'adoption.

Le rapport est aujourd'hui définitivement validé puisqu'au vu des retours de délibérations des communes, la majorité qualifiée est atteinte.

Les attributions de compensations définitives pour 2026 sont donc les suivantes :

Communes	AC 2025	TOTAL charges transférées CLECT 2026	AC 2026
Amayé-sur-Seulles	- 12 065,01	- 765,33	- 11 299,68
Aurseulles	- 55 890,52	- 1 888,05	- 54 002,47
Les Monts d'Aunay	117 125,94	- 152,69	117 278,63
Malherbe-sur-Ajon	- 23 768,09	932,93	- 24 701,02
Bonnemaison	- 15 863,08	1 334,75	- 17 197,83
Brémoy	- 15 714,96	102,89	- 15 817,85
Cahagnes	3 394,30	1 934,01	1 460,29
Caumont-sur-Aure	12 589,25	2 227,43	10 361,82
Courvaudon	- 11 163,74	- 687,63	- 10 476,11
Epinay-sur-Odon	- 24 056,56	- 155,85	- 23 900,71
Dialan-sur-Chaine	- 11 514,93	- 847,60	- 10 667,33
Landes-sur-Ajon	- 10 371,26	30,69	- 10 401,95
Les Loges	- 5 515,00	- 462,88	- 5 052,12
Longvillers	- 53,39	- 1 890,17	1 836,78
Maisoncelles-Pelvey	- 3 859,64	147,14	- 4 006,78
Maisoncelles-sur-Ajon	- 8 575,18	2 202,35	- 10 777,53
Le Mesnil-au-Grain	- 3 785,42	- 119,75	- 3 665,67
Monts-en-Bessin	- 12 312,70	258,29	- 12 570,99
Val d'Arry	- 42 632,15	4 750,60	- 47 382,75
Parfouru-sur-Odon	8 901,45	- 447,33	9 348,78
Seulline	- 22 618,16	- 2 042,00	- 20 576,16
Saint-Louet-sur-Seulles	- 4 902,64	- 1 110,34	- 3 792,30
Saint-Pierre-du-Fresne	- 4 815,63	563,47	- 5 379,10
Val de Drôme	- 33 480,64	- 1 048,72	- 32 431,92
Tracy-Bocage	- 2 553,62	1 208,23	- 3 761,85
Villers-Bocage	780 575,65	2 733,88	777 841,77
Villy-Bocage	- 27 338,15	- 426,41	- 26 911,74
TOTAL	569 736,12	6 381,91	563 354,21

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'ARRETER** pour chaque commune membre de Pré-Bocage Intercom les attributions de compensation définitives pour 2026 aux montants indiqués dans le corps de la délibération
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Le Compte Financier Unique soumis au débat porte exclusivement sur les opérations réalisées sous la présidence précédente. En conséquence, la Présidente nouvellement élue peut présider la séance consacrée au vote du Compte Financier Unique de l'exercice N-1 et prendre part au vote.

William BASSET (Directeur Administration Générale) précise que les feuilles de signatures des Comptes Financiers Uniques et des budgets vont circuler afin de constater la présence des conseillers communautaires.

DELIBERATION 20260624-15 : FIN_89500 : BUDGET PRINCIPAL_APPROBATION DU CFU 2025 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Compte Financier Unique est un document budgétaire commun qui se substitue au compte de gestion produit par le comptable public et au compte administratif produit par l'ordonnateur.

Ce document unique, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux anciens comptes administratifs et comptes de gestion. Il permet également de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat sur les finances locales.

Le Compte Financier Unique est accompagné d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

Le présent rapport a pour objet de présenter le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de l'intercommunalité. Il constate l'évolution des résultats par rapport à l'année 2024.

I – Présentation générale du Compte Financier Unique 2025 :

A – Section Fonctionnement

Le résultat d'exercice 2025 de la section de fonctionnement s'élève à **894 850,40 €** soit une baisse de 39 935,35 € par rapport à 2024.

	2024	2025	Var, 25-24
Résultat de gestion	1 219 310,40 €	1 081 680,14 €	- 137 630,26 €
Résultat financier	- 4 043,49 €	- 3 640,23 €	+ 403,26 €
Résultat exceptionnel	25 144,02 €	90 351,33 €	+ 65 207,31 €
Résultat réel de fonctionnement	1 240 410,93 €	1 168 391,24 €	- 72 019,69 €
Résultat des opérations d'ordre	- 305 625,18 €	- 273 540,84 €	+ 32 084,37 €
Résultat courant de fonctionnement	934 785,75 €	894 850,40 €	- 39 935,35 €

1- Dépenses

Au total, en 2025, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **7 685 647,64 €** soit une hausse de +3,5% (+259 283,66 €) par rapport à 2024.

Les dépenses réelles de gestion constatent les variations suivantes :

011 Charges à caractère général	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution en valeur	Evolution 25/24
	1 449 569,46 €	1 752 259,64 €	302 690,18 €	+20,9 %

Postes en hausse :

Fluides (électricité, gaz, fioul, eau et carburants)	+5,2 k€
Entretien des sentiers de randonnées	+6,6 k€
Assurance dommages ouvrages gymnase Les Monts d'Aunay	+44,7 k€
Assurances flotte automobile et dommages aux biens	+6,9 k€
Transfert de l'assurance statutaire depuis les charges de personnels	+55,8 k€
Plantation de haies	+36,3 k€
Frais de formation (frais d'apprentissage)	+8,3 k€
Honoraires d'avocats	+7,3 k€
Organisation journée de la terre	+11,6 k€
Saison culturelle	+12,9 k€
Animation politique habitat	+5,0 k€
Compétence GEMAPI	+88,1 k€
Poste en baisse :	
Entretien de la voirie	-8,2 k€

012 Charges de personnel	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution en valeur	Evolution 25/24
	2 505 400,70 €	2 586 035,09 €	80 634,39 €	+3,2 %

Personnel extérieur et affecté aux communes	+11,5 k€
Masse salariale	+94,5 k€
Autres charges de personnel (titres restaurants, prestations sociales, médecine du travail)	+1,6 k€
Transfert de l'assurance statutaire vers les charges à caractère général	-26,9 k€

La hausse de la masse salariale de 94,5 k€ en 2025 s'explique par :

- La hausse des taux de cotisation maladie (+1 point, +6,4 k€) et CNRACL (+3 points, +19,2 k€),
- La reprise en régie de l'entretien des pôles de santé (+30 k€ compensés par le remboursement par les budgets annexes),
- La mise en place de la participation employeur pour la prévoyance (+1 k€),
- La rémunération en année pleine des recrutements effectués en cours d'exercice 2024, notamment les deux directeurs de pôles et le technicien bocage (+47,5 k€),
- La diminution de la vacance des postes en 2025 : seulement 14,5 mois de vacance de poste sur un total de 12 agents à remplacer en cours d'année dont 8 mois de vacance de poste pour le seul poste d'agent comptable. A titre de comparaison, la vacance s'est élevée à 36,5 mois en 2024, soit l'équivalent de 3 ETP.
- Le choix de remplacer les agents en congé maternité et en congé maladie prolongé (compensé par une hausse des remboursements de l'assurance statutaire).

014 Atténuation de produits	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution en valeur	Evolution 25/24
	1 776 626,95 €	1 640 880,92 €	-135 746,03 €	-7,6 %

Ce chapitre correspond aux différents versements aux communes (IFER, attribution de compensation) et à l'Office de Tourisme (taxe de séjour) ainsi qu'à la contribution de l'intercommunalité au FNGIR. La baisse est due aux attributions de compensation impactées par le transfert de la compétence « piscine ».

65 Autres charges de gestion courante	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution en valeur	Evolution 25/24
	1 332 105,19 €	1 414 371,14 €	82 265,95€	+6,2 %

Ce chapitre enregistre les subventions aux associations et aux budgets annexes, les pertes sur créances irrécouvrables et la participation au SDEC.

Prise de compétence « piscine » au 1 ^{er} juillet 2024- Subvention au SIVU (326,8 k€)	+178,0 k€
Subventions aux associations enfance et jeunesse (417,7 k€)	-132,1 k€
Subventions aux associations sportives (143,0 k€)	+6,4 k€
Subventions aux associations culturelles (169,7 k€)	+6,9 k€
Déficit des budgets annexes (67,4 k€)	+19,7 k€

66 Charges financières	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution en valeur	Evolution 25/24
	4 043,49 €	3 640,23 €	-403,26 €	-10,0 %
67 Charges exceptionnelles	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution en valeur	Evolution 25/24
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%

68 Provisions	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution en valeur	Evolution 25/24
	40 000,00 €	146,69 €	-39 853,31 €	-99,6 %

042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution en valeur	Evolution 25/24
	318 618,19 €	288 313,93 €	-30 304,26 €	-9,5 %

Ce chapitre enregistre les amortissements (-16,5 k€) et les écritures de cessions (-13,8 k€).

19h14 Sortie de Jean-Yves BRECIN

2- Recettes

En 2025, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 8 580 498,04 €, soit une hausse de +2,6% par rapport à 2024.

013 Atténuations de charges	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution en valeur	Evolution 25/24
	69 081,58 €	109 725,96 €	+ 40 644,38€	+58,8 %

Les atténuations de charges incluent principalement les remboursements par l'assurance statutaire et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (pour les non titulaires) relatifs à l'absentéisme (5 congés maternité en 2025). Elles incluent également la participation salariale aux titres restaurants.

70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution en valeur	Evolution 25/24
	113 508,95 €	142 613,46 €	+ 29 104,51€	+25,6 %

La hausse constatée en 2025 est due à la reprise en régie de l'entretien des pôles de santé et le remboursement des charges de personnels associées par les budgets annexes.

73 Impôts et taxes	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution en valeur	Evolution 25/24
	3 115 653,60 €	3 155 842,47 €	+ 40 188,87 €	+1,3 %

Fraction de TVA – Taxe d'habitation	+9,0 k€
Fraction de TVA - CVAE	+30,0 k€
Attribution de compensation	+5,7 k€
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC)	-4,5 k€

731 Fiscalité locale	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution en valeur	Evolution 25/24
	2 443 451,89 €	2 468 737,33 €	+ 25 285,44 €	+1,0 %

Impôts locaux	+75,0 k€
TASCOM	-12,1 k€
IFER	+10,4 k€
GEMAPI	-88,7 k€
Taxe de séjour	+9,6 k€
Taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport (recette exceptionnelle)	+30,8 k€

74 Dotations, subventions et participations	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution en valeur	Evolution 25/24
	2 518 339,79 €	2 535 570,58 €	+ 17 230,79€	+0,7 %

Dotation Globale de Fonctionnement dont :	+51,8 k€
Dotation d'intercommunalité	+67,8 k€
Dotation de compensation	-16,0 k€
Allocations de compensation de l'Etat, DCRTP et FDPTP	-13,3 k€
FCTVA	-24,0 k€
Subventions des partenaires :	+2,7 k€ (-18,5 k€ GEMAPI)
- Emplois : Petites Villes de Demain, technicien bocage, technicien haies, 2 techniciens rivière, conseiller numérique	
- AESN, Département et Région : programme ruissellement, érosion, mares, haies; programmes RCE	
- Caisse d'allocations familiales et Département : ALSH, RPE, Locaux Jeunes	
- Département : saison culturelle, utilisation des équipements sportifs par les collégiens, entretien des sentiers de randonnées de qualité	
- Etat : maisons France Services	
- SDEC : animations de sensibilisation à l'environnement (journée de la terre)	

75 Autres produits de gestion courante	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution en valeur	Evolution 25/24
	22 976,89 €	62 737,13 €	+39 760,24 €	+173,0 %

19h19 Retour de Jean-Yves BRECIN

Les autres produits de gestion courante incluent :

- Les loyers perçus au titre des espaces situés rue de Vire et des ateliers relais de Coulvain. Ces recettes sont en hausse (+10,5k€) puisque l'un des deux ateliers relais est loué depuis septembre 2025,
- Les remboursements d'assurance : 9,2 k€ en 2025
- Le reversement du produit de la mise aux enchères des quotas d'émission de gaz à effet de serre aux autorités organisatrices de la mobilité pour 17,1 k€.

77 Produits exceptionnels	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution en valeur	Evolution 25/24
	65 144,02€	50 498,02€	-14 646,00 €	-22,5 %

La recette perçue en 2025 correspond à la cession d'une parcelle au budget annexe ZA Coulvain-Seulline.

78 Reprises sur provisions	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution en valeur	Evolution 25/24
	0,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	n.s.

042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution en valeur	Evolution 25/24
	12 993,01 €	14 773,09 €	+1 780,08 €	+13,7 %

Ce chapitre correspond aux écritures liées aux amortissements des subventions d'équipement perçues.

B – Section Investissement

1- Dépenses

Les dépenses d'investissement se sont élevées, en 2025, à **3 394 372,42 €**.

Les dépenses relatives à la réalisation des projets intercommunaux, sont enregistrées à hauteur de 3 175 826,67 €.

Les autres dépenses, d'un total de 218 546,15€, incluent notamment :

- Le remboursement en capital de la dette (50,4 k€),
- D'autres dépenses d'investissement pour 0,9 k€ (titres de participation, remboursements FCTVA et taxe d'aménagement)
- L'amortissement des subventions d'équipement perçues (14,8 k€),
- Les opérations patrimoniales (152,5 k€).

2- Recettes

Les recettes d'investissement 2025 se sont élevées à **1 446 126,19 €**.

Elles comprennent, en premier lieu, les diverses subventions accordées par les partenaires de l'EPCI pour le financement des projets intercommunaux, soit 416 454,12 €.

En second lieu, elles incluent notamment :

254 025,16 €	D'excédents de fonctionnement capitalisés
160 803,87 €	De FCTVA
86 743,03 €	De taxe d'aménagement
1 786,00 €	De cautions reçues
76 237,05 €	D'autres recettes d'investissement (annulations de mandats...)
9 220,00 €	Pour les opérations pour compte de tiers
238 942,93 €	D'amortissement des biens
49 371,00 €	D'opérations d'ordre relative aux produits de cessions
152 543,03 €	Opérations patrimoniales

Le résultat d'exercice 2025 de la section d'investissement est déficitaire de 1 948 246,23 €.

Les résultats sont concordants avec le compte de résultat synthétique établis par le comptable présenté ci-dessous.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	7 875 059,31	9 153 096,00	17 028 155,31
	Recettes réalisées (1)	B	1 446 126,19	8 580 498,04	10 026 624,23
	Restes à réaliser	C	214 668,00	38 460,00	253 128,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	7 904 889,84	12 756 710,70	20 661 600,54
	Dépenses réalisées (1)	E	3 394 372,42	7 685 647,64	11 080 020,06
	Restes à réaliser	F	448 548,47	69 552,00	518 100,47
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-1 948 246,23	894 850,40	-1 053 395,83
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	29 830,53	3 603 614,70	3 633 445,23
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent Idéficit	G + H	-1 918 415,70	4 498 465,10	2 580 049,40
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-233 880,47	-31 092,00	-264 972,47
Résultat cumulé	Excédent Idéficit	G + H + I	-2 152 296,17	4 467 373,10	2 315 076,93

II – Affectation des résultats 2025

La SECTION DE FONCTIONNEMENT présente :

Un résultat d'exercice 2025 de : 894 850,40 €

Un excédent 2024 reporté de : 3 603 614,70 €

Un excédent cumulé 2025 de fonctionnement de : 4 498 465,10 €

Des restes à réaliser 2025 de dépenses de : 69 552,00 €

Des restes à réaliser 2025 de recettes de : 38 460,00 €

Un excédent cumulé 2025 de fonctionnement avec RAR de : 4 467 373,10 €

La SECTION D'INVESTISSEMENT présente :

Un résultat d'exercice 2025 de : - 1 948 246,23 €

Un excédent 2024 reporté de : 29 830,53 €

Un résultat cumulé 2025 d'investissement de : - 1 918 415,70 €

Des restes à réaliser 2025 de dépenses : 448 548,47 €

Des restes à réaliser 2025 de recettes : 214 668,00 €

Un besoin de financement des investissements fin 2025 de : 2 152 296,17 €

Il est proposé sur l'exercice 2026 :

- D'affecter 2 152 296,17 € de la section de fonctionnement en réserve d'investissement, au compte 1068, pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;
- De reporter le solde de l'excédent de fonctionnement, après couverture du besoin de financement de la section d'investissement, au compte 002 pour un montant de 2 346 168,93 € ;
- De reporter le déficit d'investissement au compte 001 pour un montant de 1 918 415,70 €.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 du budget principal
« PREBOCAGE INTERCOM »
- **D'AFFECTER** les résultats de la manière précitée

DELIBERATION 20260624-16 : FIN_89501 : SPANC_APPROBATION DU CFU 2025 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Compte Financier Unique est un document budgétaire commun qui se substitue au compte de gestion produit par le comptable public et au compte administratif produit par l'ordonnateur.

Ce document unique, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux anciens comptes administratifs et comptes de gestion. Il permet également de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat sur les finances locales.

Le Compte Financier Unique est accompagné d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

Le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « SPANC » retrace les éléments suivants :

I- LA SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES D'EXPLOITATION		RECETTES D'EXPLOITATION	
011-Charges d'exploitation : - 8,7 k€, par rapport au CA 2024, sur les prestations de contrôle des installations	39 626,96 €	70-Redevances d'assainissement non collectif : -6,8k€ par rapport au CA 2024	56 965,00 €
012-Charges de personnel : Stable	44 025,68 €	013-Remboursements sur rémunération :	812,24 €
65-Autres charges courantes :	4 946,31 €	75-Autres produits de gestion courante :	
67-Charges exceptionnelles :	100,00 €	77-Produits exceptionnels :	192,00 €
68-Dotations aux provisions :	883,46 €	78-Reprises sur provisions :	
TOTAL DE	89 582,41 €	TOTAL RE	57 969,24 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 est déficitaire de 31 613,17 €. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement fin 2024 étant excédentaire de 26 389,68 €, la section de fonctionnement dégage un **résultat cumulé déficitaire de 5 223,49 €**.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
4581-Opérations pour compte de tiers :	86 911,00 €	4582-Opérations pour compte de tiers :	86 911,00 €
TOTAL DI	86 911,00 €	TOTAL RI	86 911,00 €

Le résultat d'investissement de l'exercice 2025 est à l'équilibre. Le résultat cumulé de la section d'investissement fin 2024 étant excédentaire de 29 047,98 €, la section d'investissement laisse apparaître une **capacité de financement des investissements de 29 047,98 €**.

Les résultats sont concordants avec le compte de résultat synthétique établis par le comptable présenté ci-dessous.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	100 000,00	75 378,00	175 378,00
	Recettes réalisées (1)	B	86 911,00	57 969,24	144 880,24
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	129 047,98	101 767,68	230 815,66
	Dépenses réalisées (1)	E	86 911,00	89 582,41	176 493,41
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	-31 613,17	-31 613,17
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	29 047,98	26 389,68	55 437,66
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	29 047,98	-5 223,49	23 824,49
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	29 047,98	-5 223,49	23 824,49

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé sur l'exercice 2026 :

- De reporter le déficit de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 5 223,49 € ;
- De reporter l'excédent d'investissement au compte 001 pour un montant de 29 047,98€.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « SPANC »
- **D'AFFECTER** les résultats de la manière précitée

DELIBERATION 20260624-17 : FIN_89504 : BAT RUE DE VIRE_APPROBATION DU CFU 2025 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Compte Financier Unique est un document budgétaire commun qui se substitue au compte de gestion produit par le comptable public et au compte administratif produit par l'ordonnateur.

Ce document unique, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux anciens comptes administratifs et comptes de gestion. Il permet également de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat sur les finances locales.

Le Compte Financier Unique est accompagné d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

Le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « BAT RUE DE VIRE » retrace les éléments suivants :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011-Charges d'exploitation : -3,5k€ par rapport au CA 2024	13 186,72 €	Revenus des immeubles : +7k€ par rapport au CA 2024	62 165,92 €
65-Autres charges de gestion courantes :	1,61 €	75822-Prise en charge du déficit par le budget principal :	
66-Charges financières (intérêts de l'emprunt) :	672,25 €		
042-Dotation aux amortissements :	69 251,78 €	042- Reprise des subventions : +24,9k€ (rattrapage subventions)	39 497,30 €
TOTAL DF	83 112,36 €	TOTAL RF	101 663,22 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 est excédentaire de 18 550,86 €. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement fin 2024 étant déficitaire de 17 516,64 €, la section de fonctionnement dégage un **résultat cumulé excédentaire de 1 034,22 €**.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
16-Remboursement capital emprunt :	14 578,86 €	13-Subventions d'investissement :	159 516,32 €
21-Immobilisations corporelles :	18 539,60 €		
040- Reprise des subventions : +24,9k€	39 497,30 €	040-Dotation aux amortissements :	69 251,78 €
TOTAL DI	72 615,76 €	TOTAL RI	228 768,10 €

Le résultat d'investissement de l'exercice 2025 est excédentaire de 156 152,34 €. En incluant, le résultat cumulé de la section d'investissement fin 2024 (-120 755,45 €) et les restes à réaliser en dépenses (7 892,25 €), la section d'investissement laisse apparaître un **résultat cumulé excédentaire de 27 504,64 €**.

Les résultats sont concordants avec le compte de résultat synthétique établis par le comptable présenté ci-dessous.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	277 312,45	153 853,93	431 166,38
	Recettes réalisées (1)	B	228 768,10	101 663,22	330 431,32
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	156 557,00	136 337,29	292 894,29
	Dépenses réalisées (1)	E	72 615,76	83 112,36	155 728,12
	Restes à réaliser	F	7 892,25	0,00	7 892,25
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	156 152,34	18 550,86	174 703,20
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-120 755,45	-17 516,64	-138 272,09
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	35 396,89	1 034,22	36 431,11
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-7 892,25	0,00	-7 892,25
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	27 504,64	1 034,22	28 538,86

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé sur l'exercice 2026 :

- De reporter l'excédent de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 1 034,22 €
- De reporter l'excédent d'investissement au compte 001 pour un montant de 35 396,89 €

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « BAT RUE DE VIRE »
- **D'AFFECTER** les résultats de la manière précitée.

DELIBERATION 20260624-18 : FIN_89505 : ZA NOIRES TERRES_APPROBATION DU CFU 2025 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Compte Financier Unique est un document budgétaire commun qui se substitue au compte de gestion produit par le comptable public et au compte administratif produit par l'ordonnateur.

Ce document unique, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux anciens comptes administratifs et comptes de gestion. Il permet également de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat sur les finances locales.

Le Compte Financier Unique est accompagné d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

Le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « ZA NOIRES TERRES » retrace les éléments suivants :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011-Acquisition de terrains :	583 351,24 €	70-Vente de terrains aménagés :	267 804,92 €
011-Autres charges à caractère général :	129 720,63 €		
65-Autres charges de gestion courante	0,11 €		
66-Charges financières	2 858,98 €		
042-Stocks de terrains aménagés au 01/01/2025	633 978,17 €	042-Stocks de terrains aménagés au 31/12/2025 :	1 247 010,45 €
043-Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement :	6 703,92 €	043-Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement :	6 703,92 €
TOTAL DF	1 356 613,05 €	TOTAL RF	1 521 519,29 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 est excédentaire de 164 906,24 €. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement fin 2024 étant excédentaire de 245 561,79€, la section de fonctionnement dégage un **résultat cumulé excédentaire de 410 468,03 €**.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
16-Emprunt	39 666,68 €		
040-Stocks de terrains aménagés au 31/12/2025	1 247 010,45 €	040-Stocks de terrains aménagés au 01/01/2025	633 978,17 €
TOTAL DI	1 286 677,13 €	TOTAL RI	633 978,17 €

Le résultat d'investissement de l'exercice 2025 est déficitaire de 652 698,96 €. Le résultat cumulé de la section d'investissement fin 2024 étant déficitaire de 31 061,54 €, la section d'investissement laisse apparaître un **besoin de financement des investissements de 683 760,50 €**.

Les résultats sont concordants avec le compte de résultat synthétique établis par le comptable présenté ci-dessous.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 550 164,54	1 721 979,00	3 272 143,54
	Recettes réalisées (1)	B	633 978,17	1 521 519,29	2 155 497,46
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 519 103,00	1 967 540,79	3 486 643,79
	Dépenses réalisées (1)	E	1 286 677,13	1 356 613,05	2 643 290,18
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-652 698,96	164 965,24	-487 732,72
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-31 061,54	245 561,79	214 500,25
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-683 760,50	410 468,03	-273 292,47
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-683 760,50	410 468,03	-273 292,47

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé sur l'exercice 2026 :

- De reporter l'excédent de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 410 468,03 €
- De reporter le déficit d'investissement au compte 001 pour un montant de 683 760,50€

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « ZA NOIRES TERRES »
- **D'AFFECTER** les résultats de la manière précitée

DELIBERATION 20260624-19 : FIN_89509 : PREBOCAP_APPROBATION DU CFU 2025 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Compte Financier Unique est un document budgétaire commun qui se substitue au compte de gestion produit par le comptable public et au compte administratif produit par l'ordonnateur.

Ce document unique, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux anciens comptes administratifs et comptes de gestion. Il permet également de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat sur les finances locales.

Le Compte Financier Unique est accompagné d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

Le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « PREBO CAP » retrace les éléments suivants :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011-Charges d'exploitation : +1,3k€ par rapport au CA 2024	20 686,38 €	70-Locations de bureaux :	3 930,00 €
65-Autres charges de gestion courante : +22k€ (Créances éteintes OPE)	23 829,39 €	752-Revenus des immeubles : -6,7k€ par rapport au CA 2024	21 923,83 €
66-Charges financières (intérêts des emprunts) :	4 243,10 €	75822-Prise en charge du déficit par le budget principal : +8,3k€	43 518,97 €
68-Provision pour risques :		78-Reprise sur provisions	22 905,33 €
042- Dotation aux amortissements :	67 051,20 €	042- Reprise des subventions :	37 909,91 €
TOTAL DF	115 810,07 €	TOTAL RF	130 188,04 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 est excédentaire de 14 377,97€. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement fin 2024 étant nul, la section de fonctionnement dégage un **résultat cumulé excédentaire de 14 377,97 €**.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
16-Remboursement capital de l'emprunt :	35 733,32 €	1068-Excédents de fonctionnement capitalisés :	6 440,74 €
16-Cautions :	1 000,00 €	16-Cautions :	500,00 €
21-Dépenses d'équipement :			
040- Reprise des subventions :	37 909,91 €	040-Dotation aux amortissements :	67 051,20 €
TOTAL DI	74 643,23 €	TOTAL RI	73 991,94 €

Le résultat d'investissement de l'exercice 2025 est déficitaire de 651,29€. En incluant, le résultat cumulé de la section d'investissement fin 2024 (-6 440,74 €) et les restes à réaliser en dépenses (7 285,90 €), la section d'investissement laisse apparaître un **besoin de financement des investissements de 14 377,93€**.

Les résultats sont concordants avec le compte de résultat synthétique établis par le comptable présenté ci-dessous.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	98 064,74	143 120,00	241 204,74
	Recettes réalisées (1)	B	73 991,94	130 188,04	204 179,98
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	91 644,00	143 120,00	234 764,00
	Dépenses réalisées (1)	E	74 643,23	115 810,07	190 453,30
	Restes à réaliser	F	7 285,90	0,00	7 285,90
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-651,29	14 377,97	13 726,68
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-6 440,74	0,00	-6 440,74
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-7 092,03	14 377,97	7 285,94
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-7 285,90	0,00	-7 285,90
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-14 377,93	14 377,97	0,04

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé sur l'exercice 2026 :

- D'affecter les 14 377,97 € de la section de fonctionnement en réserve d'investissement, au compte 1068, pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;
- De reporter le déficit d'investissement au compte 001 pour un montant de 7 092,03 €.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « PREBO CAP »
- D'AFFECTER les résultats de la manière précitée

DELIBERATION 20260624-20 : FIN_89507 : ZA LES MONTS D'AUNAY_APPROBATION DU CFU 2025 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Compte Financier Unique est un document budgétaire commun qui se substitue au compte de gestion produit par le comptable public et au compte administratif produit par l'ordonnateur.

Ce document unique, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux anciens comptes administratifs et comptes de gestion. Il permet également de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat sur les finances locales.

Le Compte Financier Unique est accompagné d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

Le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « ZA LES MONTS D'AUNAY » retrace les éléments suivants :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011-Acquisition de terrains :		70-Vente de terrains aménagés :	
011-Autres charges à caractère général :		75-Autres produits de gestion courante :	
042-Stocks de terrains aménagés au 01/01/2025		042-Stocks de terrains aménagés au 31/12/2025 :	
043-Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement :		043-Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement :	
TOTAL DF	0,00 €	TOTAL RF	0,00 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 est à l'équilibre. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement fin 2024 étant excédentaire de 22 391,88 €, la section de fonctionnement dégage un **résultat cumulé excédentaire de 22 391,88 €**.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
042-Stocks de terrains aménagés au 31/12/2025 :		040-Variation des stocks de terrains aménagés au 01/01/2025 :	
TOTAL DI	0,00 €	TOTAL RI	0,00 €

Le résultat d'investissement de l'exercice 2025 est à l'équilibre. Le résultat cumulé de la section d'investissement fin 2024 étant nul, la section d'investissement laisse apparaître un **résultat nul**.

Les résultats sont concordants avec le compte de résultat synthétique établis par le comptable présenté ci-dessous.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	90 500,00	91 505,00	182 005,00
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	90 500,00	113 896,88	204 396,88
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	0,00	0,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	22 391,88	22 391,88
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	22 391,88	22 391,88
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	22 391,88	22 391,88

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé sur l'exercice 2026 :

- De reporter l'excédent de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 22 391,88€.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « ZA LES MONTS D'AUNAY »
- **D'AFFECTER** les résultats de la manière précitée

DELIBERATION 20260624-21 : FIN_89511 : ZA VAL D'ARRY_APPROBATION DU CFU 2025 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Compte Financier Unique est un document budgétaire commun qui se substitue au compte de gestion produit par le comptable public et au compte administratif produit par l'ordonnateur.

Ce document unique, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux anciens comptes administratifs et comptes de gestion. Il permet également de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat sur les finances locales.

Le Compte Financier Unique est accompagné d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

Le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « ZA VAL D'ARRY » retrace les éléments suivants :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011-Acquisition de terrains :		70-Vente de terrains aménagés :	129 756,00 €
011-Autres charges à caractère général :	16 636,10 €	75-Autres produits de gestion courante	0,38 €
65-Autres charges de gestion courante			
042-Stocks de terrains aménagés au 01/01/2025	818 088,19 €	042-Stocks de terrains aménagés au 31/12/2025 :	785 869,05 €
043-Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement :	906,62 €	043-Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement :	906,62 €
TOTAL DF	835 630,91 €	TOTAL RF	916 532,05 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 est excédentaire de 80 901,14 €. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement fin 2024 étant excédentaire de 72 355,00 €, la section de fonctionnement dégage un **résultat cumulé excédentaire de 153 256,14 €**.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
040-Stocks de terrains aménagés au 31/12/2025	785 869,05 €	040- Stocks de terrains aménagés au 01/01/2025 :	818 088,19 €
TOTAL DI	785 869,05 €	TOTAL RI	818 088,19 €

Le résultat d'investissement de l'exercice 2025 est excédentaire de 32 219,14€. Le résultat cumulé de la section d'investissement fin 2024 étant déficitaire de 373 901,93 €, la section d'investissement laisse apparaître un **besoin de financement des investissements de 341 682,79 €**.

Les résultats sont concordants avec le compte de résultat synthétique établis par le comptable présenté ci-dessous.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 189 264,93	1 441 269,00	2 630 533,93
	Recettes réalisées (1)	B	818 088,19	916 532,05	1 734 620,24
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	815 363,00	1 513 624,00	2 328 987,00
	Dépenses réalisées (1)	E	785 869,05	835 630,91	1 621 499,96
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	32 219,14	80 901,14	113 120,28
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-373 901,93	72 355,00	-301 546,93
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-341 682,79	153 256,14	-188 426,65
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-341 682,79	153 256,14	-188 426,65

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé sur l'exercice 2026 :

- De reporter l'excédent de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 153 256,14 €
- De reporter le déficit d'investissement au compte 001 pour un montant de 341 682,79 €

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « ZA VAL D'ARRY »
- D'AFFECTER les résultats de la manière précitée

DELIBERATION 20260624-22 : FIN_89512 : DECHETS RECYCLABLES_APPROBATION DU CFU 2025 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Compte Financier Unique est un document budgétaire commun qui se substitue au compte de gestion produit par le comptable public et au compte administratif produit par l'ordonnateur.

Ce document unique, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux anciens comptes administratifs et comptes de gestion. Il permet également de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat sur les finances locales.

Le Compte Financier Unique est accompagné d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

Le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « DECHETS RECYCLABLES » retrace les éléments suivants :

19h38 Sortie d'Isabelle FOUQUES-CARIOU

I- LA SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES D'EXPLOITATION		RECETTES D'EXPLOITATION	
011-Charges d'exploitation : +15,4k€ par rapport au CA 2024	379 386,59 €	70-Produit de la redevance incitative : +310k€	3 040 353,59 €
012-Charges de personnel : +4,0k€	675 020,66 €	013-Atténuations des charges : -14,8k€	5 708,39 €
65-Autres charges de gestion courantes : +356,5k€ (+298k€ SEROC, +59k€ créances éteintes)	1 820 715,81 €	75-Autres produits de gestion courante : -2,5k€	49,42 €
66-Charges financières (intérêts de l'emprunt) :	606,03 €	76-Produits financiers :	
67-Charges exceptionnelles :	11 301,87 €	77-Produits exceptionnels : -1,9k€	88,62 €
68-Dotations aux provisions : -22,8k€		78-Reprises sur provisions : +44,2k€	52 976,76 €
042-Dotation aux amortissements : -14,6k€	201 049,35 €	042-Reprise des subventions : Stable	23 491,02 €
TOTAL DE	3 088 080,31 €	TOTAL RE	3 122 667,80 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 est excédentaire de 34 587,49 €. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement fin 2024 étant excédentaire de 426 461,57 €, la section de fonctionnement dégage un **résultat cumulé excédentaire de 461 049,06 €**.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
301-Matériel et service OM :		10222-FCTVA :	3 485,99 €
302-Conteneurs Tri :	564 467,48 €	13-Subventions d'investissement :	65 285,90 €
308-Achat BOM :	149 157,44 €		
16-Remboursement capital emprunt : -79,1k€	17 054,70 €		
040-Reprise des subventions :	23 491,02 €	040-Dotation aux amortissements : -14,6k€	201 049,35 €
TOTAL DI	754 170,64 €	TOTAL RI	269 821,24 €

Le résultat d'investissement de l'exercice 2025 est déficitaire de 484 349,40 €. En incluant le résultat cumulé de la section d'investissement fin 2024 (+271 393,48 €), les restes à réaliser de dépenses (179 009,75 €) et les restes à réaliser de recettes (435 020,00 €), la section d'investissement laisse apparaître une **capacité de financement des investissements de 43 054,33 €**.

19h42 Retour d'Isabelle FOUQUES-CARIOU

Les résultats sont concordants avec le compte de résultat synthétique établis par le comptable présenté ci-dessous.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	930 885,26	3 153 531,00	4 084 416,26
	Recettes réalisées (1)	B	269 821,24	3 122 667,80	3 392 489,04
	Restes à réaliser	C	435 020,00	0,00	435 020,00
Dépenses	Autonisation budgétaire totale	D	1 202 278,74	3 579 992,57	4 782 271,31
	Dépenses réalisées (1)	E	754 170,64	3 088 080,31	3 842 250,95
	Restes à réaliser	F	179 009,75	0,00	179 009,75
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-484 349,40	34 587,49	-449 761,91
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	271 393,48	426 461,57	697 855,05
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-212 955,92	461 049,06	248 093,14
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	256 010,25	0,00	256 010,25
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	43 054,33	461 049,06	504 103,39

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé sur l'exercice 2026 :

- De reporter l'excédent de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 461 049,06 €
- De reporter le déficit d'investissement au compte 001 pour un montant de 212 955,92 €

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « DECHETS RECYCLABLES »
- D'AFFECTER les résultats de la manière précitée

DELIBERATION 20260624-23 : FIN_89513 : PSLA VA VB_APPROBATION DU CFU 2025 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Compte Financier Unique est un document budgétaire commun qui se substitue au compte de gestion produit par le comptable public et au compte administratif produit par l'ordonnateur.

Ce document unique, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux anciens comptes administratifs et comptes de gestion. Il permet également de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat sur les finances locales.

Le Compte Financier Unique est accompagné d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

Le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « PSLA VA/VB » retrace les éléments suivants :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011-Charges d'exploitation : -28,1k€ par rapport au CA 2024	94 917,67 €	75-Revenus des immeubles : +1,7k€	235 086,49 €
012-Charges de personnels : +25,6k€	25 613,00 €	74-Dotations et participations :	1 864,86 €
65-Autres charges de gestion courantes :	2 342,60 €		

66-Charges financières (intérêts de l'emprunt) :	10 714,57 €	76-Produits financiers :	1 463,55 €
042-Dotation aux amortissements :	18 263,78 €	042-Reprise des subventions :	
TOTAL DF	151 851,62 €	TOTAL RF	238 414,90 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 est excédentaire de 86 563,28 €. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement fin 2024 étant excédentaire de 270 597,48 €, la section de fonctionnement dégage un **résultat cumulé excédentaire de 357 160,76 €**.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
16-Remboursement capital emprunt :	87 196,64 €	27-Autres immobilisations financières : +3,8k€	11 972,09 €
16-Cautions :	281,53 €	16-Cautions :	459,58 €
21-Immobilisations corporelles :	5 419,01 €	13-Subventions FEADER	716 550,37 €
		10222-FCTVA :	59 077,74 €
13-Subventions d'investissement	148 458,53 €	23-Immobilisations en cours :	157 413,97 €
4581-Opérations pour compte de tiers :	157 413,97 €	4582-Opérations pour compte de tiers :	148 458,53 €
041-Opérations patrimoniales :	8 955,44 €	041-Opérations patrimoniales :	8 955,44 €
040-Reprise des subventions :		040-Dotation aux amortissements :	18 263,78 €
TOTAL DI	407 725,12 €	TOTAL RI	1 121 151,50 €

Le résultat d'investissement de l'exercice 2025 est excédentaire de 713 426,38 €. En incluant le résultat cumulé de la section d'investissement fin 2024 (-800 256,09 €) et les restes à réaliser de dépenses (28 639,88€), la section d'investissement laisse apparaître un **besoin de financement des investissements de 115 469,59 €**.

Les résultats sont concordants avec le compte de résultat synthétique établis par le comptable présenté ci-dessous.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 511 666,09	263 394,00	1 775 060,09
	Recettes réalisées (1)	B	1 121 151,50	238 414,90	1 359 566,40
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	711 410,00	533 991,48	1 245 401,48
	Dépenses réalisées (1)	E	407 725,12	151 851,62	559 576,74
	Restes à réaliser	F	28 639,88	0,00	28 639,88
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	713 426,38	86 563,28	799 989,66
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-800 256,09	270 597,48	-529 658,61
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-86 829,71	357 160,76	270 331,05
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-28 639,88	0,00	-28 639,88
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-115 469,59	357 160,76	241 691,17

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé sur l'exercice 2026 :

- D'affecter 115 469,59 € de la section de fonctionnement en réserve d'investissement, au compte 1068, pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;
- De reporter l'excédent de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 241 691,17 € ;
- De reporter le déficit d'investissement au compte 001 pour un montant de 86 829,71 €.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le compte financier unique 2025 du budget annexe « PSLA VA/VB »
- **D'AFFECTER** les résultats de la manière précitée.

DELIBERATION 20260624-24 : FIN_89514 : PSLA CAUMONT_APPROBATION DU CFU 2025 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Compte Financier Unique est un document budgétaire commun qui se substitue au compte de gestion produit par le comptable public et au compte administratif produit par l'ordonnateur.

Ce document unique, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux anciens comptes administratifs et comptes de gestion. Il permet également de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat sur les finances locales.

Le Compte Financier Unique est accompagné d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

Le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « PSLA CAUMONT » retrace les éléments suivants :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011-Charges d'exploitation : -19,7k€ par rapport au CA 2024	26 509,84 €	752-Revenus des immeubles : Stable	62 525,83 €
012-Charges de personnels : +8,9k€	8 920,00 €	70-Remboursements de frais :	3 077,42 €
65-Autres charges de gestion courantes :	2 623,50 €	74-Dotations et participations :	482,28 €
66-Charges financières (intérêts de l'emprunt) :	3 793,97 €	75822-Prise en charge du déficit par le budget principal : +11,4k€	23 834,67 €
		75*-Autres produits de gestion courante :	1 155,78 €
		77-Produits exceptionnels :	2 500,00 €
042-Dotation aux amortissements : +27,0k€	29 210,94 €	042-Reprise des subventions : +14,1k€	14 068,71 €
TOTAL DF	71 058,25 €	TOTAL RF	107 644,69 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 est excédentaire de 36 586,44 €. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement fin 2024 étant nul, la section de fonctionnement dégage un **résultat cumulé excédentaire de 36 586,44 €**.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
16-Remboursement capital emprunt :	44 305,41 €	1068-Excédents d fonctionnement capitalisés :	18 189,33 €
16-Cautions :	260,94 €	16-Cautions :	357,37 €
23-Immobilisations en cours :	7 724,68 €	13-Subventions FEADER	66 638,07 €
		10222-FCTVA :	12 388,71 €
13-Subventions d'investissement	102 930,90 €	21-Immobilisations corporelles :	102 930,90 €
4581-Opérations pour compte de tiers :	102 930,90 €	4582-Opérations pour compte de tiers :	102 930,90 €
041-Opérations patrimoniales :	5 204,68 €	041-Opérations patrimoniales :	5 204,68 €
040-Reprise des subventions : +14,1k€	14 068,71 €	040-Dotation aux amortissements : +27,0k€	29 210,94 €
TOTAL DI	277 426,22 €	TOTAL RI	337 850,90 €

Le résultat d'investissement de l'exercice 2025 est excédentaire de 60 424,68 €. En incluant le **résultat cumulé de la section d'investissement fin 2024 (-78 300,92 €)** et les restes à réaliser de dépenses (18 710,20 €), la section d'investissement laisse apparaître un **besoin de financement des investissements de 36 586,44 €**.

Les résultats sont concordants avec le compte de résultat synthétique établis par le comptable présenté ci-dessous.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	384 468,81	107 926,00	492 394,81
	Recettes réalisées (1)	B	337 850,90	107 644,69	445 495,59
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	306 167,89	107 926,00	414 093,89
	Dépenses réalisées (1)	E	277 426,22	71 058,25	348 484,47
	Restes à réaliser	F	18 710,20	0,00	18 710,20
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	60 424,68	36 586,44	97 011,12
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-78 300,92	0,00	-78 300,92
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-17 876,24	36 586,44	18 710,20
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-18 710,20	0,00	-18 710,20
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-36 586,44	36 586,44	0,00

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé sur l'exercice 2026 :

- D'affecter les 36 586,44 € de la section de fonctionnement en réserve d'investissement, au compte 1068, pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;
- De reporter le déficit d'investissement au compte 001 pour un montant de 17 876,24 €.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER le compte financier unique 2025 du budget annexe « PSLA CAUMONT »
- D'AFFECTER les résultats de la manière précitée.

DELIBERATION 20260624-25 : FIN_89515 : ZA COULVAIN-SEULLINE_APPROBATION DU CFU 2025 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Compte Financier Unique est un document budgétaire commun qui se substitue au compte de gestion produit par le comptable public et au compte administratif produit par l'ordonnateur.

Ce document unique, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux anciens comptes administratifs et comptes de gestion. Il permet également de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat sur les finances locales.

Le Compte Financier Unique est accompagné d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

Le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « ZA COULVAIN SEULLINE » retrace les éléments suivants :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011-Acquisition de terrains :	49 371,00 €	70-Vente de terrains aménagés :	
011-Autres charges à caractère général :	13 325,55 €	75-Autres produits de gestion courante :	0,29 €
042-Stocks de terrains aménagés au 01/01/2025	1 300,00 €	042-Stocks de terrains aménagés au 31/12/2025 :	63 996,26 €
043-Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement :	281,71 €	043-Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement :	281,71 €
TOTAL DF	64 278,26 €	TOTAL RF	64 278,26 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 est à l'équilibre. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement fin 2024 étant nul, la section de fonctionnement dégage un résultat cumulé à l'équilibre.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
040-Stocks de terrains aménagés au 31/12/2025	63 996,26 €	040- Stocks de terrains aménagés au 01/01/2025 :	1 300,00 €
TOTAL DI	63 996,26 €	TOTAL RI	1 300,00 €

Le résultat d'investissement de l'exercice 2025 est déficitaire de 62 696,26 €. Le résultat cumulé de la section d'investissement fin 2024 étant déficitaire de 1 300,00 €, la section d'investissement laisse apparaître un **besoin de financement des investissements de 63 996,26 €**.

Les résultats sont concordants avec le compte de résultat synthétique établis par le comptable présenté ci-dessous.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	119 150,00	170 226,00	289 376,00
	Recettes réalisées (1)	B	1 300,00	64 278,26	65 578,26
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	117 850,00	170 226,00	288 076,00
	Dépenses réalisées (1)	E	63 996,26	64 278,26	128 274,52
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-62 696,26	0,00	-62 696,26
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-1 300,00	0,00	-1 300,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-63 996,26	0,00	-63 996,26
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-63 996,26	0,00	-63 996,26

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé sur l'exercice 2026 :

- De reporter le déficit d'investissement au compte 001 pour un montant de 63 996,26 €

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER le compte financier unique 2025 du budget annexe « ZA COULVAIN SEULLINE »
- D'AFFECTER les résultats de la manière précitée.

DELIBERATION 20260624-26 : FIN_AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CREATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2026-03 ET MODIFICATION DE LA REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT DE L'EXERCICE 2026

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

Cette procédure permet à la collectivité de ne pas supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financier de la collectivité à moyen terme.

Les **autorisations de programme** constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les **crédits de paiement** constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondant. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Autorisation de programme n°AP-2023-01 : SCOT

Aucune modification à prévoir sur les crédits 2026 de cette autorisation de programme. Le solde des crédits de paiement a été inscrits au budget primitif.

AP-2023-01		Crédits de paiement			
Autorisation de programme	Montant	Réal.2023	Réal. 2024	Réal.2025	2026
SCOT	335 000,00 €	7 740,00 €	153 300,00 €	93 882,29 €	80 077,71 €

Autorisation de programme n°AP-2023-02 : Déconstruction-reconstruction du gymnase intercommunal de Les Monts d'Aunay- Dépenses

Au vu du retard pris dans l'avancement des travaux en ce début d'année 2026, il est proposé de diminuer de 500 000 € les crédits de paiement prévus pour l'exercice 2026. La nouvelle répartition des crédits de paiement est la suivante :

AP-2023-02		Crédits de paiement				
Autorisation de programme	Montant	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	2026	2027
Démolition-reconstruction du gymnase intercommunal de Les Monts d'Aunay	5 750 000,00 €	44 911,49 €	249 299,94 €	796 730,62 €	1 500 000,00 €	3 159 057,95 €

Autorisation de programme n°AP-2025-01 : Déconstruction-reconstruction du gymnase intercommunal de Les Monts d'Aunay- Recettes

Lors du BP 2026, l'autorisation de programme pour les recettes associées à la déconstruction-reconstruction du gymnase de Les Monts d'Aunay a été modifiée pour atteindre un montant total de 3 018 266,82 €.

Les subventions entrevues pour cette opération ont évolué depuis le vote du budget primitif. La subvention pour la phase 3 de DETR est légèrement moins élevée que prévue puisqu'elle atteint 267 055,50 € au lieu de 290 385,92 € entrevu.

De plus, la collectivité a perçu 2 415 € de la part de la caisse des dépôts pour sa participation au financement de l'étude d'autoconsommation collective.

Ainsi, il est aujourd'hui prévu de percevoir un total de 2 997 351,40 € répartis de la manière suivante :

- 989 087,40 € de DETR en 3 phases (369 312 € pour la phase 1, 352 719,90 € pour la phase 2 et 267 055,50 € pour la phase 3)
- 230 000 € de l'Agence National du Sport
- 1 115 849 € du Conseil Départemental du Calvados
- 660 000 € de la Région Normandie
- 2 415 € de la caisse des dépôts.

Il est ainsi proposé de diminuer le montant de l'Autorisation de programme n°AP-2025-01 de 568 266,82 € pour atteindre un montant de 3 018 266,82 €.

Il est également proposé de revoir les crédits de paiement sur l'exercice 2026 puisque l'avancement des travaux ne permettra pas de percevoir autre chose que les avances.

Pour l'exercice 2026, Pré Bocage Intercom percevra ou a déjà perçu les subventions suivantes :

- 105 816 € pour l'avance de 30% de la phase 2 de DETR
- 80 116 € pour l'avance de 30% de la phase 3 de DETR
- 557 925 € du Conseil Départemental du Calvados soit un acompte de 50%
- 132 000 € de la Région Normandie soit un acompte de 20%
- 2 415 € de la caisse des dépôts

AP-2025-01	Montant de l'AP			Crédits de paiement			
Autorisation de programme	Initial	Proposition de modification	Modifié	Réal. 2025	2026	2027	2028
Gymnase Les Monts d'Aunay Recettes	3 018 266,82 €	-20 915,42 €	2 997 351,40 €	179 793,60 €	878 272,00 €	758 543,70 €	1 180 742,10 €

Autorisation de programme n°AP-2024-01 : Réhabilitation du gymnase intercommunal de Caumont-sur-Aure-Dépenses

Le retard pris dans l'exécution des travaux du gymnase de Les Monts d'Aunay a entraîné un décalage de l'opération de réhabilitation du gymnase de Caumont-sur-Aure. Par conséquent, il est proposé de diminuer de 500 000 € les crédits de paiement prévus pour l'exercice 2026. La nouvelle répartition des crédits de paiement est la suivante :

AP-2024-01	Crédits de paiement					
Autorisation de programme	Montant	Réal. 2024	Réal. 2025	2026	2027	2028
Réhabilitation du gymnase intercommunal de Caumont-sur-Aure	4 800 000,00 €	13 182,24 €	56 589,37 €	688 949,00 €	2 500 000,00 €	1 541 279,39 €

Autorisation de programme n°AP-2026-03 : Réhabilitation du gymnase intercommunal de Caumont-sur-Aure- Recettes

Les études relatives à la réhabilitation du gymnase intercommunal de Caumont-sur-Aure étant terminées, la collectivité sera en mesure, dès cette année, de demander les acomptes des subventions qui seront prochainement notifiées.

Afin d'inscrire aux budgets des prochaines années uniquement les sommes qui pourront être perçues au cours de chaque exercice, il vous est proposé de créer une autorisation de programme de recettes pour cette opération.

Les subventions entrevues pour cette opération sont :

- 728 894,14 € de fonds vert sur le volet thermique de la réhabilitation (demande en cours de réalisation)
- 379 739,42 € de DETR / DSIL (demande en cours de réalisation)
- 375 000 € de l'Agence National du Sport (demande déposée avant le 30 juin 2026)
- 300 000 € du Conseil Départemental du Calvados (inscrite au contrat départemental de territoire)
- 540 565 € de la Région Normandie (inscrite au contrat régional)
- 40 000 € du SDEC dans le cadre du programme SPRINT

Par mesure de prudence, sur les 2 364 198,56 € de subventions entrevues, il est proposé d'inscrire, pour le moment, à l'autorisation de programme uniquement les subventions inscrites sur les contrats de territoire. Ainsi, le montant de l'autorisation de programme proposée est de 840 565 €.

Pour l'exercice 2026, Pré Bocage Intercom devrait percevoir les subventions suivantes :

- 150 000 € du Conseil Départemental du Calvados soit un acompte de 50%
- 108 113 € de la Région Normandie soit un acompte de 20%

La répartition des crédits de paiement proposée est la suivante :

AP-2026-03		Crédits de paiement		
Autorisation de programme	Montant	2026	2027	2028
Réhabilitation du gymnase intercommunal de Caumont-sur-Aure-Recettes	840 565,00 €	258 113,00 €	216 226,00 €	366 226,00 €

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'ADOPTER** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2023-02 Déconstruction-reconstruction du gymnase intercommunal de Les Monts d'Aunay-Dépenses
- **DE DIMINUER** le montant de l'autorisation de programme n°AP-2025-01 : déconstruction-reconstruction du gymnase intercommunal de Les Monts d'Aunay-recettes de 20 915,42 € pour atteindre un montant de 2 997 351,40 €.
- **D'ADOPTER** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°AP-2025-01 : déconstruction-reconstruction du gymnase intercommunal de Les Monts d'Aunay-recettes
- **D'ADOPTER** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2024-01 Réhabilitation du gymnase intercommunal de Caumont-sur-Aure
- **D'APPROUVER** la création de l'autorisation de programme n°2026-03 Réhabilitation du gymnase intercommunal de Caumont-sur-Aure-Recettes pour un montant de 840 565 €

DELIBERATION 20260624-27 : FIN_89500 BUDGET PRINCIPAL_BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20,

Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1609 nonies C, 1636 B sexies,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la délibération n°20260211-23 du Conseil Communautaire du 11 février 2026 adoptant le budget primitif 2026 du budget principal,

Vu le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget principal,

Le budget supplémentaire est accompagné d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

En raison des élections municipales 2026, le vote du budget primitif a été avancé par rapport aux années précédentes. Par conséquent, il n'a pas été possible de clôturer l'exercice 2025 avant de voter le budget primitif. Ainsi, les restes à réaliser et les résultats de l'exercice 2025 n'ont pas encore été intégrés au budget. C'est l'objet de ce Budget Supplémentaire.

Le budget de l'exercice 2026 du budget principal, avec reprise des résultats de l'exercice 2025, est en suréquilibre de **3 191 682,47 €**.

En effet, la section de fonctionnement présente un suréquilibre de **3 191 682,47 €** puisque :

- Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 9 727 157,11 €,
- Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 12 918 839,58 €.

La section d'investissement s'équilibre, en DÉPENSES et en RECETTES, à hauteur de **7 406 092,32 €** avec l'inscription d'un emprunt d'équilibre de 2 000 000,00 €.

Il présente les caractéristiques suivantes :

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2026	BS 2026	RAR 2025	Budget total
011	Charges à caractère général	2 080 810,00	8 025,00	69 552,00	2 158 387,00
012	Charges de personnel	2 791 613,00	-80 000,00		2 711 613,00
014	Atténuations de produits	1 649 175,00			1 649 175,00
65	Autres charges de gestion courante	1 628 862,00	19 530,96		1 648 392,96
66	Charges financières	7 407,00			7 407,00
67	Dépenses exceptionnelles	3 000,00			3 000,00
68	Dotation aux provisions	500,00			500,00
	Total dépenses réelles de fonctionnement	8 161 367,00	-52 444,04	69 552,00	8 178 474,96
042	Dotation aux amortissements	330 000,00			330 000,00
023	Virement à la section d'investissement	671 599,00	547 083,15		1 218 682,15
	Total dépenses d'ordre de fonctionnement	1 001 599,00	547 083,15	0,00	1 548 682,15
	Total dépenses de fonctionnement	9 162 966,00	494 639,11	69 552,00	9 727 157,11

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2026	BS 2026	RAR 2025	Budget total
70	Produits des services	142 755,00	4 280,00		147 035,00
73	Impôts et taxes	3 148 426,00	16 122,00		3 164 548,00
731	Fiscalité locale	2 579 300,00	68 378,00		2 647 678,00
74	Dotations, subventions et participations	2 659 143,00	23 560,00	38 460,00	2 721 163,00
75	Autres produits de gestion courante	523 034,00	1 257 904,65		1 780 938,65
77	Produits exceptionnels	3 000,00	1 000,00		4 000,00
013	Atténuations de charges	89 808,00			89 808,00
	Total recettes réelles de fonctionnement	9 145 466,00	1 371 244,65	38 460,00	10 555 170,65
042	Amortissement des subventions d'équipement	17 500,00			17 500,00
002	Excédent antérieur	0,00	2 346 168,93		2 346 168,93
	Total recettes d'ordre de fonctionnement	17 500,00	2 346 168,93	0,00	2 363 668,93
	Total recettes de fonctionnement	9 162 966,00	3 717 413,58	38 460,00	12 918 839,58

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2026	BS 2026	RAR 2025	Budget total
16	Remboursement d'emprunt	52 360,00			52 360,00
	Total opérations d'équipement	4 642 455,00	-1 044 042,00	448 548,47	4 046 961,47
27	Avances aux budgets annexes	1 227 741,00	100 114,15		1 327 855,15
4581*	Opérations pour compte de tiers	38 000,00			38 000,00
	Total dépenses réelles d'investissement	5 960 556,00	-943 927,85	448 548,47	5 465 176,62
040	Amortissement des subventions d'équipement	17 500,00			17 500,00
041	Opérations patrimoniales	5 000,00			5 000,00
001	Déficit d'investissement reporté		1 918 415,70		1 918 415,70
	Total dépenses d'ordre d'investissement	22 500,00	1 918 415,70	0,00	1 940 915,70
	Total dépenses d'investissement	5 983 056,00	974 487,85	448 548,47	7 406 092,32

Le détail des opérations d'équipement est le suivant :

Opération d'équipement	BP 2026	BS 2026	RAR 2025	Crédits ouverts 2026
101-Matériel services généraux	82 510,00 €	7 258,00 €	37 208,81 €	126 976,81 €
102-Bâtiments services généraux	22 600,00 €	3 600,00 €	27 558,90 €	53 758,90 €
103-Voirie	923 000,00 €	-70 800,00 €	221 995,08 €	1 074 195,08 €
106-MSAP Villers Bocage	0,00 €		6 108,80 €	6 108,80 €
124-Politique habitat	32 000,00 €		18 500,00 €	50 500,00 €
127-Bâtiments espaces santé	50 420,29 €			50 420,29 €
131-Equipements sportifs	84 350,00 €		17 285,41 €	101 635,41 €
134-Terrains multisports	35 000,00 €			35 000,00 €
135-Reconstruction gymnase Les Monts d'Aunay	2 000 000,00 €	-500 000,00 €		1 500 000,00 €
137-Réhabilitation gymnase de Caumont sur Aure	1 188 949,00 €	-500 000,00 €		688 949,00 €
140-Enfance	7 100,00 €	5 000,00 €	2 995,20 €	15 095,20 €
154-Zonage assainissement Villy Bocage	0,00 €		2 976,00 €	2 976,00 €
160-Zones d'activités	25 000,00 €	10 900,00 €	17 869,51 €	53 769,51 €
170-PLUI Est	25 000,00 €			25 000,00 €
171-PLUI Ouest	25 000,00 €			25 000,00 €
172-Scot	80 077,71 €			80 077,71 €
190-Culture	5 000,00 €		3 570,42 €	8 570,42 €
200-Accompagnement au développement durable	16 448,00 €		3 071,01 €	19 519,01 €
201-Etudes	40 000,00 €		89 409,33 €	129 409,33 €
TOTAL	4 642 455,00 €	-1 044 042,00 €	448 548,47 €	4 046 961,47 €

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2026	BS 2026	RAR 2025	Budget total
10	Dotations	297 000,00	-141 856,00		155 144,00
13	Subventions d'équipement	1 169 025,00	3 195,00	214 668,00	1 386 888,00
16	Emprunts et dettes	3 362 000,00	-1 359 000,00		2 003 000,00
21	Immobilisations corporelles		6 650,00		6 650,00
23	Immobilisations en cours	38 000,00			38 000,00
27	Remboursement avances budgets annexes	57 432,00			57 432,00
4582*	Opérations pour compte de tiers	38 000,00			38 000,00
10 - 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		2 152 296,17		2 152 296,17
	Total recettes réelles d'investissement	4 961 457,00	661 285,17	214 668,00	5 837 410,17
021	Virement de la section de fonctionnement	671 599,00	547 083,15		1 218 682,15
024	Produits de cessions	15 000,00			15 000,00
040	Amortissement des immobilisations	330 000,00			330 000,00
041	Opérations patrimoniales	5 000,00			5 000,00
	Total recettes d'ordre d'investissement	1 021 599,00	547 083,15	0,00	1 568 682,15
	Total recettes d'investissement	5 983 056,00	1 208 368,32	214 668,00	7 406 092,32

Le détail des subventions par opération est le suivant :

BUDGET PRINCIPAL				
Opération d'équipement	BP 2026	BS 2026	RAR 2025	Crédits ouverts 2026
103-Voirie	31 100,00 €		35 869,00 €	66 969,00 €
135-Gymnase Les Monts d'Aunay	1 137 925,00 €	-259 653,00 €		878 272,00 €
137-Réhabilitation gymnase de Caumont sur Aure	0,00 €	258 113,00 €		258 113,00 €
140-Jeunesse	0,00 €	4 735,00 €		4 735,00 €
160-Zones d'activités	0,00 €	6 650,00 €		6 650,00 €
201-Etudes	0,00 €		178 799,00 €	178 799,00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	1 169 025,00 €	9 845,00 €	214 668,00 €	1 393 538,00 €

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'ADOPTER le budget supplémentaire 2026 du budget principal tel que présenté ci-dessus avec la reprise des résultats de l'exercice 2025 ;
- D'AUTORISER Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

DELIBERATION 20260624-28 : FIN_89501 SPANC_BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20,

Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1609 nonies C, 1636 B sexies,

Vu l'instruction comptable M49,

Vu la délibération n°20260211-24 du Conseil Communautaire du 11 février 2026 adoptant le budget primitif 2026 du budget annexe « SPANC »,

Vu le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe « SPANC »,

Le budget supplémentaire est accompagné d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

En raison des élections municipales 2026, le vote du budget primitif a été avancé par rapport aux années précédentes. Par conséquent, il n'a pas été possible de clôturer l'exercice 2025 avant de voter le budget primitif. Ainsi, les restes à réaliser et les résultats de l'exercice 2025 n'ont pas encore été intégrés au budget. C'est l'objet de ce Budget Supplémentaire.

Le budget 2026 du budget annexe « SPANC », avec reprise des résultats de l'exercice 2025, est en suréquilibre de **29 047,98 €**.

En effet, la section d'investissement présente un suréquilibre de **29 047,98 €** puisque :

- Les dépenses d'investissement s'élèvent à 150 000,00 €,
- Les recettes d'investissement s'élèvent à 179 047,98 €.

La section d'exploitation s'équilibre, en DÉPENSES et en RECETTES, à hauteur de **115 136,49 €**.

Il présente les caractéristiques suivantes :

I- LA SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses d'exploitation

Chapitre	Libellé	BP 2026	BS 2026	RAR 2025	Budget total
011	Charges à caractère général	72 287,00			72 287,00
012	Charges de personnel	33 658,00	410,00		34 068,00
65	Autres charges de gestion courante	2 158,00	100,00		2 258,00
67	Dépenses exceptionnelles	300,00			300,00
68	Dotation aux provisions	1 000,00			1 000,00
002	Déficit de fonctionnement reporté		5 223,49		5 223,49
	Total dépenses réelles de fonctionnement	109 403,00	5 733,49	0,00	115 136,49
042	Dotation aux amortissements				0,00
023	Virement à la section d'investissement				0,00
	Total dépenses d'ordre de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total dépenses de fonctionnement	109 403,00	5 733,49	0,00	115 136,49

Recettes d'exploitation

Chapitre	Libellé	BP 2026	BS 2026	RAR 2025	Budget total
70	Produits des services	105 750,00	5 733,49		111 483,49
75	Autres produits de gestion courante	5,00			5,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00			1 000,00
78	Reprises sur provisions	2 000,00			2 000,00
013	Atténuations de charges	648,00			648,00
	Total recettes réelles de fonctionnement	109 403,00	5 733,49	0,00	115 136,49
042	Amortissement des subventions d'équipement				0,00
	Total recettes d'ordre de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total recettes de fonctionnement	109 403,00	5 733,49	0,00	115 136,49

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2026	BS 2026	RAR 2025	Budget total
4581*	Opérations pour compte de tiers	150 000,00			150 000,00
	Total dépenses réelles d'investissement	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
040	Amortissement des subventions d'équipement				0,00
	Total dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total dépenses d'investissement	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2026	BS 2026	RAR 2025	Budget total
4582*	Opérations pour compte de tiers	150 000,00			150 000,00
001	Excédent d'investissement reporté		29 047,98		29 047,98
	Total recettes réelles d'investissement	150 000,00	29 047,98	0,00	179 047,98
021	Virement de la section de fonctionnement				0,00
040	Amortissement des immobilisations				0,00
	Total recettes d'ordre d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total recettes d'investissement	150 000,00	29 047,98	0,00	179 047,98

Monsieur Jean-Michel SOUTUMIER demande si l'excédent pourrait être utilisé afin d'accompagner financièrement les particuliers volontaires dans leurs travaux de réhabilitation.

Madame la Présidente répond que cette question relève des travaux de la commission.

Madame Virginie Rivière, Directrice du Pôle Aménagement Durable du Territoire, précise que des aides de l'Agence de l'eau peuvent être mobilisées en faveur des usagers, notamment lorsqu'au moins dix dossiers sont regroupés sur un même secteur. Elle souligne toutefois que les conditions d'éligibilité à ces dispositifs demeurent complexes.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'ADOPTER** le budget supplémentaire 2026 du budget annexe « SPANC » qui s'équilibre tel que présenté ci-dessus avec la reprise des résultats de l'exercice 2025 ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

DELIBERATION 20260624-29 : FIN_89504 BAT RUE DE VIRE_BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20,

Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1609 nonies C, 1636 B sexies,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la délibération n°20260211-25 du Conseil Communautaire du 11 février 2026 adoptant le budget primitif 2026 du budget annexe « BAT RUE DE VIRE »,

Vu le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe « BAT RUE DE VIRE »,

Le budget supplémentaire est accompagné d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

En raison des élections municipales 2026, le vote du budget primitif a été avancé par rapport aux années précédentes. Par conséquent, il n'a pas été possible de clôturer l'exercice 2025 avant de voter le budget primitif. Ainsi, les restes à réaliser et les résultats de l'exercice 2025 n'ont pas encore été intégrés au budget. C'est l'objet de ce Budget Supplémentaire.

Le budget 2026 du budget annexe « BAT RUE DE VIRE » s'équilibre, en DÉPENSES et en RECETTES, avec reprise des résultats de l'exercice 2025, à hauteur de **1 271 751,11 €** dont :

- 134 669,22 € en Section de Fonctionnement,
- 1 137 081,89 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2026	BS 2026	RAR 2025	Budget total
011	Charges à caractère général	20 335,00	1 034,22		21 369,22
65	Autres charges de gestion courante	5,00			5,00
66	Charges financières	610,00			610,00
67	Dépenses exceptionnelles	1 000,00			1 000,00
	Total dépenses réelles de fonctionnement	21 950,00	1 034,22	0,00	22 984,22
042	Dotation aux amortissements	71 700,00			71 700,00
023	Virement à la section d'investissement	39 985,00			39 985,00
	Total dépenses d'ordre de fonctionnement	111 685,00	0,00	0,00	111 685,00
	Total dépenses de fonctionnement	133 635,00	1 034,22	0,00	134 669,22

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2026	BS 2026	RAR 2025	Budget total
75 - 752	Revenus des immeubles	82 650,00			82 650,00
75 - 75822	Déficit du budget annexe				0,00
75 - 75888	Autres produits de gestion courante	5,00			5,00
002	Excédent antérieur		1 034,22		1 034,22
	Total recettes réelles de fonctionnement	82 655,00	1 034,22	0,00	83 689,22
042	Amortissement des subventions d'équipement	50 980,00			50 980,00
	Total recettes d'ordre de fonctionnement	50 980,00	0,00	0,00	50 980,00
	Total recettes de fonctionnement	133 635,00	1 034,22	0,00	134 669,22

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2026	BS 2026	RAR 2025	Budget total
16	Remboursement d'emprunt	15 047,00			15 047,00
20	Immobilisations incorporelles	40 000,00	55 000,00		95 000,00
21	Immobilisations corporelles	165 658,00	52 504,64	7 892,25	226 054,89
23	Immobilisations en cours	400 000,00	350 000,00		750 000,00
	Total dépenses réelles d'investissement	620 705,00	457 504,64	7 892,25	1 086 101,89
040	Amortissement des subventions d'équipement	50 980,00			50 980,00
	Total dépenses d'ordre d'investissement	50 980,00	0,00	0,00	50 980,00
	Total dépenses d'investissement	671 685,00	457 504,64	7 892,25	1 137 081,89

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2026	BS 2026	RAR 2025	Budget total
13	Subventions d'équipement				0,00
16	Emprunts et dettes	560 000,00	430 000,00		990 000,00
001	Excédent d'investissement reporté		35 396,89		35 396,89
	Total recettes réelles d'investissement	560 000,00	465 396,89	0,00	1 025 396,89
021	Virement de la section de fonctionnement	39 985,00			39 985,00
040	Amortissement des immobilisations	71 700,00			71 700,00
	Total recettes d'ordre d'investissement	111 685,00	0,00	0,00	111 685,00
	Total recettes d'investissement	671 685,00	465 396,89	0,00	1 137 081,89

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'ADOPTER** le budget supplémentaire 2026 du budget annexe « Bât rue de Vire », qui s'équilibre tel que présenté ci-dessus avec la reprise des résultats de l'exercice 2025 ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

DELIBERATION 20260624-30 : FIN_89505 ZA NOIRES TERRES_BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20,

Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1609 nonies C, 1636 B sexies,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la délibération n°20260211-26 du Conseil Communautaire du 11 février 2026 adoptant le budget primitif 2026 du budget annexe « ZA NOIRES TERRES »,

Vu le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe « ZA NOIRES TERRES »,

Le budget supplémentaire est accompagné d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

En raison des élections municipales 2026, le vote du budget primitif a été avancé par rapport aux années précédentes. Par conséquent, il n'a pas été possible de clôturer l'exercice 2025 avant de voter le budget primitif. Ainsi, les restes à réaliser et les résultats de l'exercice 2025 n'ont pas encore été intégrés au budget. C'est l'objet de ce Budget Supplémentaire.

Le budget 2026 du budget annexe « ZA NOIRES TERRES » s'équilibre, en DÉPENSES et en RECETTES, avec reprise des résultats de l'exercice 2025, à hauteur de **3 961 586,25 €** dont :

- 1 899 194,39 € en Section de Fonctionnement,
- 2 062 391,86 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2026	BS 2026	RAR 2025	Budget total
011 - 6015	Terrains à aménager	45 000,00			45 000,00
011	Autres charges à caractère général	101 890,00			101 890,00
65 - 65822	Reversement de l'excédent au budget principal	82 212,00	409 726,94		491 938,94
65	Autres charges de gestion courante	0,00	5,00		5,00
66	Charges financières	2 675,00			2 675,00
Total dépenses réelles de fonctionnement		231 777,00	409 731,94	0,00	641 508,94
042	Stock initial	1 281 980,00	-34 969,55		1 247 010,45
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	10 675,00			10 675,00
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		1 292 655,00	-34 969,55	0,00	1 257 685,45
Total dépenses de fonctionnement		1 524 432,00	374 762,39	0,00	1 899 194,39

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2026	BS 2026	RAR 2025	Budget total
70 - 7015	Vente de terrains aménagés	139 087,00			139 087,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
002	Excédent antérieur		410 468,03		410 468,03
	Total recettes réelles de fonctionnement	139 087,00	410 468,03	0,00	549 555,03
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	10 675,00			10 675,00
042	Stock final	1 374 670,00	-35 705,64		1 338 964,36
	Total recettes d'ordre de fonctionnement	1 385 345,00	-35 705,64	0,00	1 349 639,36
	Total recettes de fonctionnement	1 524 432,00	374 762,39	0,00	1 899 194,39

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2026	BS 2026	RAR 2025	Budget total
16	Remboursement d'emprunt	39 667,00			39 667,00
16	Remboursement d'avance				0,00
001	Déficit d'investissement reporté		683 760,50		683 760,50
	Total dépenses réelles d'investissement	39 667,00	683 760,50	0,00	723 427,50
040	Stock final	1 374 670,00	-35 705,64		1 338 964,36
	Total dépenses d'ordre d'investissement	1 374 670,00	-35 705,64	0,00	1 338 964,36
	Total dépenses d'investissement	1 414 337,00	648 054,86	0,00	2 062 391,86

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2026	BS 2026	RAR 2025	Budget total
13	Subventions d'équipement				0,00
16	Avance du budget principal	132 357,00	683 024,41		815 381,41
001	Excédent d'investissement reporté				0,00
	Total recettes réelles d'investissement	132 357,00	683 024,41	0,00	815 381,41
040	Stock initial	1 281 980,00	-34 969,55		1 247 010,45
	Total recettes d'ordre d'investissement	1 281 980,00	-34 969,55	0,00	1 247 010,45
	Total recettes d'investissement	1 414 337,00	648 054,86	0,00	2 062 391,86

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'ADOPTER le budget supplémentaire 2026 du budget annexe « ZA NOIRES TERRES », qui s'équilibre tel que présenté ci-dessus avec la reprise des résultats de l'exercice 2025 ;
- D'AUTORISER Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

DELIBERATION 20260624-31 : FIN_89509 PREBOCAP_BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20,

Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1609 nonies C, 1636 B sexies,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la délibération n°20260211-27 du Conseil Communautaire du 11 février 2026 adoptant le budget primitif 2026 du budget annexe « PREBO'CAP »,

Vu le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe « PREBO'CAP »,

Le budget supplémentaire est accompagné d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

En raison des élections municipales 2026, le vote du budget primitif a été avancé par rapport aux années précédentes. Par conséquent, il n'a pas été possible de clôturer l'exercice 2025 avant de voter le budget primitif. Ainsi, les restes à réaliser et les résultats de l'exercice 2025 n'ont pas encore été intégrés au budget. C'est l'objet de ce Budget Supplémentaire.

Le budget 2026 du budget annexe « PREBO'CAP » s'équilibre, en DÉPENSES et en RECETTES, avec reprise des résultats de l'exercice 2025, à hauteur de **200 488,89 €** dont :

- 109 105,96 € en Section de Fonctionnement,
- 91 382,93 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2026	BS 2026	RAR 2025	Budget total
011	Charges à caractère général	22 932,00	2 785,00		25 717,00
65	Autres charges de gestion courante	3 141,00			3 141,00
66	Charges financières	3 743,00			3 743,00
67	Dépenses exceptionnelles	1 000,00			1 000,00
68	Dotation aux provisions	1 500,00			1 500,00
	Total dépenses réelles de fonctionnement	32 316,00	2 785,00	0,00	35 101,00
042	Dotation aux amortissements	67 300,00			67 300,00
023	Virement à la section d'investissement	12 844,00	-6 139,04		6 704,96
	Total dépenses d'ordre de fonctionnement	80 144,00	-6 139,04	0,00	74 004,96
	Total dépenses de fonctionnement	112 460,00	-3 354,04	0,00	109 105,96

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2026	BS 2026	RAR 2025	Budget total
70	Produits des services	4 000,00			4 000,00
75 - 752	Revenus des immeubles	15 300,00	15 450,00		30 750,00
75 - 7552	Déficit du budget annexe	53 079,00	-18 804,04		34 274,96
75	Autres produits de gestion courante	5,00			5,00
78	Reprise de provisions	2 166,00			2 166,00
	Total recettes réelles de fonctionnement	74 550,00	-3 354,04	0,00	71 195,96
042	Amortissement des subventions d'équipement	37 910,00			37 910,00
	Total recettes d'ordre de fonctionnement	37 910,00	0,00	0,00	37 910,00
	Total recettes de fonctionnement	112 460,00	-3 354,04	0,00	109 105,96

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2026	BS 2026	RAR 2025	Budget total
16	Remboursement d'emprunt	38 734,00			38 734,00
21	Immobilisations corporelles	6 500,00	-6 139,00	7 285,90	7 646,90
001	Déficit d'investissement reporté		7 092,03		7 092,03
	Total dépenses réelles d'investissement	45 234,00	953,03	7 285,90	53 472,93
040	Amortissement des subventions d'équipement	37 910,00			37 910,00
	Total dépenses d'ordre d'investissement	37 910,00	0,00	0,00	37 910,00
	Total dépenses d'investissement	83 144,00	953,03	7 285,90	91 382,93

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2026	BS 2026	RAR 2025	Budget total
16	Emprunts et dettes	3 000,00			3 000,00
10 - 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		14 377,97		14 377,97
001	Excédent d'investissement reporté				0,00
	Total recettes réelles d'investissement	3 000,00	14 377,97	0,00	17 377,97
021	Virement de la section de fonctionnement	12 844,00	-6 139,04		6 704,96
040	Amortissement des immobilisations	67 300,00			67 300,00
	Total recettes d'ordre d'investissement	80 144,00	-6 139,04	0,00	74 004,96
	Total recettes d'investissement	83 144,00	8 238,93	0,00	91 382,93

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'ADOPTER le budget supplémentaire 2026 du budget annexe « PREBO'CAP », qui s'équilibre tel que présenté ci-dessus avec la reprise des résultats de l'exercice 2025 ;
- D'AUTORISER Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

DELIBERATION 20260624-32 : FIN_89507 : ZA LES MONTS D'AUNAY_BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20,

Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1609 nonies C, 1636 B sexies,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la délibération n°20260211-28 du Conseil Communautaire du 11 février 2026 adoptant le budget primitif 2026 du budget annexe « ZA LES MONTS D'AUNAY »,

Vu le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe « ZA LES MONTS D'AUNAY »,

Le budget supplémentaire est accompagné d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

En raison des élections municipales 2026, le vote du budget primitif a été avancé par rapport aux années précédentes. Par conséquent, il n'a pas été possible de clôturer l'exercice 2025 avant de voter le budget primitif. Ainsi, les restes à réaliser et les résultats de l'exercice 2025 n'ont pas encore été intégrés au budget. C'est l'objet de ce Budget Supplémentaire.

Le budget 2026 du budget annexe « ZA LES MONTS D'AUNAY » s'équilibre, en DÉPENSES et en RECETTES, avec reprise des résultats de l'exercice 2025, à hauteur de 205 391,88 € dont :

- 114 391,88 € en Section de Fonctionnement,
- 91 000,00 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2026	BS 2026	RAR 2025	Budget total
011 - 6015	Terrains à aménager	88 000,00			88 000,00
011	Autres charges à caractère général	3 000,00			3 000,00
65 - 65822	Reversement de l'excédent au budget principal		22 391,88		22 391,88
65	Autres charges de gestion courante				0,00
	Total dépenses réelles de fonctionnement	91 000,00	22 391,88	0,00	113 391,88
042	Stock initial	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	1 000,00			1 000,00
	Total dépenses d'ordre de fonctionnement	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
	Total dépenses de fonctionnement	92 000,00	22 391,88	0,00	114 391,88

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2026	BS 2026	RAR 2025	Budget total
70	Vente de terrains aménagés				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
002	Excédent antérieur		22 391,88		22 391,88
	Total recettes réelles de fonctionnement	0,00	22 391,88	0,00	22 391,88
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	1 000,00			1 000,00
042	Stock final	91 000,00			91 000,00
	Total recettes d'ordre de fonctionnement	92 000,00	0,00	0,00	92 000,00
	Total recettes de fonctionnement	92 000,00	22 391,88	0,00	114 391,88

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2026	BS 2026	RAR 2025	Budget total
16	Remboursement avance budget principal				0,00
001	Déficit d'investissement reporté				0,00
	Total dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Stock final	91 000,00			91 000,00
	Total dépenses d'ordre d'investissement	91 000,00	0,00	0,00	91 000,00
	Total dépenses d'investissement	91 000,00	0,00	0,00	91 000,00

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2026	BS 2026	RAR 2025	Budget total
16	Avance du budget principal	91 000,00			91 000,00
001	Excédent d'investissement reporté				0,00
	Total recettes réelles d'investissement	91 000,00	0,00	0,00	91 000,00
040	Stock initial				0,00
	Total recettes d'ordre d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total recettes d'investissement	91 000,00	0,00	0,00	91 000,00

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'ADOPTER** le budget supplémentaire 2026 du budget annexe « ZA LES MONTS D'AUNAY » qui s'équilibre tel que présenté ci-dessus avec la reprise des résultats de l'exercice 2025 ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

DELIBERATION 20260624-33 : FIN_89511 : ZA VAL D'ARRY_BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20,

Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1609 nonies C, 1636 B sexies,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la délibération n°20260211-29 du Conseil Communautaire du 11 février 2026 adoptant le budget primitif 2026 du budget annexe « ZA VAL D'ARRY »,

Vu le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe « ZA VAL D'ARRY »,

Le budget supplémentaire est accompagné d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

En raison des élections municipales 2026, le vote du budget primitif a été avancé par rapport aux années précédentes. Par conséquent, il n'a pas été possible de clôturer l'exercice 2025 avant de voter le budget primitif. Ainsi, les restes à réaliser et les résultats de l'exercice 2025 n'ont pas encore été intégrés au budget. C'est l'objet de ce Budget Supplémentaire.

Le budget 2026 du budget annexe « ZA VAL D'ARRY » s'équilibre, en DÉPENSES et en RECETTES, avec reprise des résultats de l'exercice 2025, à hauteur de **2 845 846,93 €** dont :

- 1 940 504,14 € en Section de Fonctionnement,
- 905 342,79 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2026	BS 2026	RAR 2025	Budget total
011 - 6015	Terrains à aménager	50 000,00	-39 000,00		11 000,00
011	Autres charges à caractère général	58 581,00	16 160,00		74 741,00
65 - 65822	Reversement de l'excédent au budget principal	326 612,00	738 872,09		1 065 484,09
65	Autres charges de gestion courante	5,00			5,00
	Total dépenses réelles de fonctionnement	435 198,00	716 032,09	0,00	1 151 230,09
042	Stock initial	790 107,00	-4 237,95		785 869,05
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	3 400,00	5,00		3 405,00
	Total dépenses d'ordre de fonctionnement	793 507,00	-4 232,95	0,00	789 274,05
	Total dépenses de fonctionnement	1 228 705,00	711 799,14	0,00	1 940 504,14

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2026	BS 2026	RAR 2025	Budget total
70	Vente de terrains aménagés	492 625,00	784 985,00		1 277 610,00
75	Autres produits de gestion courante	5,00			5,00
002	Excédent antérieur		153 256,14		153 256,14
	Total recettes réelles de fonctionnement	492 630,00	938 241,14	0,00	1 430 871,14
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	3 400,00	5,00		3 405,00
042	Stock final	732 675,00	-226 447,00		506 228,00
	Total recettes d'ordre de fonctionnement	736 075,00	-226 442,00	0,00	509 633,00
	Total recettes de fonctionnement	1 228 705,00	711 799,14	0,00	1 940 504,14

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2026	BS 2026	RAR 2025	Budget total
16	Remboursement avance du budget principal	57 432,00			57 432,00
001	Déficit d'investissement reporté		341 682,79		341 682,79
	Total dépenses réelles d'investissement	57 432,00	341 682,79	0,00	399 114,79
040	Stock final	732 675,00	-226 447,00		506 228,00
	Total dépenses d'ordre d'investissement	732 675,00	-226 447,00	0,00	506 228,00
	Total dépenses d'investissement	790 107,00	115 235,79	0,00	905 342,79

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2026	BS 2026	RAR 2025	Budget total
16	Avance du budget principal		119 473,74		119 473,74
001	Excédent d'investissement reporté				0,00
	Total recettes réelles d'investissement	0,00	119 473,74	0,00	119 473,74
040	Stock initial	790 107,00	-4 237,95		785 869,05
	Total recettes d'ordre d'investissement	790 107,00	-4 237,95	0,00	785 869,05
	Total recettes d'investissement	790 107,00	115 235,79	0,00	905 342,79

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'ADOPTER le budget supplémentaire 2026 du budget annexe « ZA VAL D'ARRY », qui s'équilibre tel que présenté ci-dessus avec la reprise des résultats de l'exercice 2025 ;
- D'AUTORISER Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

DELIBERATION 20260624-34 : FIN_89512 DECHETS RECYCLABLES_BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20,

Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1609 nonies C, 1636 B sexies,

Vu l'instruction comptable M49,

Vu la délibération n°20260211-30 du Conseil Communautaire du 11 février 2026 adoptant le budget primitif 2026 du budget annexe « DECHETS RECYCLABLES »,

Vu le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe « DECHETS RECYCLABLES »,

Le budget supplémentaire est accompagné d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

En raison des élections municipales 2026, le vote du budget primitif a été avancé par rapport aux années précédentes. Par conséquent, il n'a pas été possible de clôturer l'exercice 2025 avant de voter le budget primitif. Ainsi, les restes à réaliser et les résultats de l'exercice 2025 n'ont pas encore été intégrés au budget. C'est l'objet de ce Budget Supplémentaire.

Le budget 2026 du budget annexe « DECHETS RECYCLABLES », avec reprise des résultats de l'exercice 2025, est en suréquilibre de **204 906,39 €**.

En effet, la section d'exploitation présente un suréquilibre de **204 906,39 €** puisque :

- Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 3 463 607,67 €,
- Les recettes d'exploitation s'élèvent à 3 668 514,06 €.

La section d'investissement s'équilibre, en DÉPENSES et en RECETTES, à hauteur de **1 257 126,67 €** avec l'inscription d'un emprunt d'équilibre de 700 000,00 €.

Il présente les caractéristiques suivantes :

I- LA SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses d'exploitation

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2026	BS 2026	RAR 2025	Budget total
011	Charges à caractère général	482 435,00	-6 378,00		476 057,00
012	Charges de personnel	707 030,00	40 000,00		747 030,00
65	Autres charges de gestion courante	1 905 265,00	-36 395,00		1 868 870,00
66	Charges financières	7 075,00	-322,00		6 753,00
67	Dépenses exceptionnelles	20 000,00			20 000,00
68	Dotation aux provisions	20 000,00			20 000,00
	Total dépenses réelles de fonctionnement	3 141 805,00	-3 095,00	0,00	3 138 710,00
042	Dotation aux amortissements	170 000,00	55 659,00		225 659,00
023	Virement à la section d'investissement		99 238,67		99 238,67
	Total dépenses d'ordre de fonctionnement	170 000,00	154 897,67	0,00	324 897,67
	Total dépenses de fonctionnement	3 311 805,00	151 802,67	0,00	3 463 607,67

Recettes d'exploitation

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2026	BS 2026	RAR 2025	Budget total
70	Redevance incitative	3 223 904,00	-99 940,00		3 123 964,00
74	Subventions	10 000,00			10 000,00
75	Autres produits de gestion courante	405,00			405,00
75 - 757	Produits de cessions	20 000,00	-20 000,00		0,00
78	Reprises sur provisions	20 000,00			20 000,00
013	Atténuations de charges	8 996,00	5 600,00		14 596,00
002	Excédent antérieur		461 049,06		461 049,06
	Total recettes réelles de fonctionnement	3 283 305,00	346 709,06	0,00	3 630 014,06
042	Amortissement des subventions d'équipement	28 500,00	10 000,00		38 500,00
	Total recettes d'ordre de fonctionnement	28 500,00	10 000,00	0,00	38 500,00
	Total recettes de fonctionnement	3 311 805,00	356 709,06	0,00	3 668 514,06

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2026	BS 2026	RAR 2025	Budget total
16	Remboursement d'emprunt	91 190,00	-20 834,00		70 356,00
13	Subventions d'équipement		46 255,00		46 255,00
301	Matériel et services OM	2 850,00		581,40	3 431,40
302	Conteneurs tri	35 000,00	9 000,00	32 503,94	76 503,94
308	Achat BOM	285 000,00	15 000,00	145 924,41	445 924,41
309	Garage	10 000,00	193 000,00		203 000,00
310	RI PBI	160 000,00			160 000,00
001	Déficit d'investissement reporté		212 955,92		212 955,92
	Total dépenses réelles d'investissement	584 040,00	455 376,92	179 009,75	1 218 426,67
040	Amortissement des subventions d'équipement	28 500,00	10 000,00		38 500,00
041	Opérations patrimoniales	200,00			200,00
	Total dépenses d'ordre d'investissement	28 700,00	10 000,00	0,00	38 700,00
	Total dépenses d'investissement	612 740,00	465 376,92	179 009,75	1 257 126,67

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2026	BS 2026	RAR 2025	Budget total
10	Dotations	50 000,00	-49 246,00		754,00
13	Subventions d'équipement		46 255,00	185 020,00	231 275,00
16	Emprunts et dettes	392 540,00	57 460,00	250 000,00	700 000,00
	Total recettes réelles d'investissement	442 540,00	54 469,00	435 020,00	932 029,00
021	Virement de la section de fonctionnement		99 238,67		99 238,67
040	Amortissement des immobilisations	170 000,00	55 659,00		225 659,00
041	Opérations patrimoniales	200,00			200,00
	Total recettes d'ordre d'investissement	170 200,00	154 897,67	0,00	325 097,67
	Total recettes d'investissement	612 740,00	209 366,67	435 020,00	1 257 126,67

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'ADOPTER le budget supplémentaire 2026 du budget annexe « DECHETS RECYCLABLES » qui s'équilibre tel que présenté ci-dessus avec la reprise des résultats de l'exercice 2025 ;
- D'AUTORISER Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

DELIBERATION 20260624-35 : FIN_89513 PSLA VB ARRY_BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20,

Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1609 nonies C, 1636 B sexies,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la délibération n°20260211-31 du Conseil Communautaire du 11 février 2026 adoptant le budget primitif 2026 du budget annexe « PSLA VB ARRY »,

Vu le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe « PSLA VB ARRY »,

Le budget supplémentaire est accompagné d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

En raison des élections municipales 2026, le vote du budget primitif a été avancé par rapport aux années précédentes. Par conséquent, il n'a pas été possible de clôturer l'exercice 2025 avant de voter le budget primitif. Ainsi, les restes à réaliser et les résultats de l'exercice 2025 n'ont pas encore été intégrés au budget. C'est l'objet de ce Budget Supplémentaire.

Le budget 2026 du budget annexe « PSLA VB ARRY », avec reprise des résultats de l'exercice 2025, est en suréquilibre de 194 095,17 €.

La section de fonctionnement présente un suréquilibre de 178 033,17 € puisque :

- Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 403 964,00 €,
- Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 581 997,17 €.

La section d'investissement présente un suréquilibre de 16 062,00 € puisque :

- Les dépenses d'investissement s'élèvent à 507 661,59 €,
- Les recettes d'investissement s'élèvent à 523 723,59 €.

Il présente les caractéristiques suivantes :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2026	BS 2026	RAR 2025	Budget total
011	Charges à caractère général	108 538,00	1 096,00		109 634,00
012	Charges de personnels	27 955,00	1 500,00		29 455,00
65	Autres charges de gestion courante	2 510,00	30 000,00		32 510,00
66	Charges financières	10 165,00			10 165,00
67	Dépenses exceptionnelles	2 000,00			2 000,00
	Total dépenses réelles de fonctionnement	151 168,00	32 596,00	0,00	183 764,00
042	Dotation aux amortissements	20 200,00	200 000,00		220 200,00
023	Virement à la section d'investissement	68 938,00	-68 938,00		0,00
	Total dépenses d'ordre de fonctionnement	89 138,00	131 062,00	0,00	220 200,00
	Total dépenses de fonctionnement	240 306,00	163 658,00	0,00	403 964,00

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2026	BS 2026	RAR 2025	Budget total
75 - 752	Revenus des immeubles	236 900,00			236 900,00
75	Autres produits de gestion courante	10,00			10,00
76	Produits financiers	1 396,00			1 396,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00			2 000,00
002	Excédent antérieur		241 691,17		241 691,17
	Total recettes réelles de fonctionnement	240 306,00	241 691,17	0,00	481 997,17
042	Amortissement des subventions d'équipement		100 000,00		100 000,00
	Total recettes d'ordre de fonctionnement	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
	Total recettes de fonctionnement	240 306,00	341 691,17	0,00	581 997,17

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2026	BS 2026	RAR 2025	Budget total
16	Remboursement d'emprunt	92 792,00			92 792,00
10	Dotations			25 823,00	25 823,00
204	Subventions d'équipement	0,00	15 000,00		15 000,00
21	Immobilisations corporelles	15 900,00		283,20	16 183,20
23	Immobilisations en cours			2 533,68	2 533,68
001	Déficit d'investissement reporté		86 829,71		86 829,71
	Total dépenses réelles d'investissement	108 692,00	101 829,71	28 639,88	239 161,59
040	Amortissement des subventions d'équipement		100 000,00		100 000,00
041	Opérations patrimoniales	168 500,00			168 500,00
	Total dépenses d'ordre d'investissement	168 500,00	100 000,00	0,00	268 500,00
	Total dépenses d'investissement	277 192,00	201 829,71	28 639,88	507 661,59

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2026	BS 2026	RAR 2025	Budget total
10	Dotations	2 500,00			2 500,00
10 - 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		115 469,59		115 469,59
16	Emprunts et dettes	5 000,00			5 000,00
27	Autres immobilisations financières	12 054,00			12 054,00
	Total recettes réelles d'investissement	19 554,00	115 469,59	0,00	135 023,59
021	Virement de la section de fonctionnement	68 938,00	-68 938,00		0,00
040	Amortissement des immobilisations	20 200,00	200 000,00		220 200,00
041	Opérations patrimoniales	168 500,00			168 500,00
	Total recettes d'ordre d'investissement	257 638,00	131 062,00	0,00	388 700,00
	Total recettes d'investissement	277 192,00	246 531,59	0,00	523 723,59

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'ADOPTER le budget supplémentaire 2026 du budget annexe « PSLA VB ARRY » qui s'équilibre tel que présenté ci-dessus avec la reprise des résultats de l'exercice 2025 ;
- D'AUTORISER Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

DELIBERATION 20260624-36 : FIN_89514 PSLA CAUMONT_BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20,

Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1609 nonies C, 1636 B sexies,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la délibération n°20260211-32 du Conseil Communautaire du 11 février 2026 adoptant le budget primitif 2026 du budget annexe « PSLA CAUMONT »,

Vu le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe « PSLA CAUMONT »,

Le budget supplémentaire est accompagné d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

En raison des élections municipales 2026, le vote du budget primitif a été avancé par rapport aux années précédentes. Par conséquent, il n'a pas été possible de clôturer l'exercice 2025 avant de voter le budget primitif. Ainsi, les restes à réaliser et les résultats de l'exercice 2025 n'ont pas encore été intégrés au budget. C'est l'objet de ce Budget Supplémentaire.

Le budget 2026 du budget annexe « PSLA CAUMONT » s'équilibre, en DÉPENSES et en RECETTES, avec reprise des résultats de l'exercice 2025, à hauteur de **300 434,44 €** dont :

- 160 348,00 € en Section de Fonctionnement,
- 140 086,44 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2026	BS 2026	RAR 2025	Budget total
011	Charges à caractère général	33 617,00	8 194,00		41 811,00
012	Charges de personnel	8 600,00	1 100,00		9 700,00
65	Autres charges de gestion courante	2 760,00			2 760,00
66	Charges financières	3 577,00			3 577,00
67	Dépenses exceptionnelles	1 000,00			1 000,00
	Total dépenses réelles de fonctionnement	49 554,00	9 294,00	0,00	58 848,00
042	Dotation aux amortissements	92 500,00			92 500,00
023	Virement à la section d'investissement		9 000,00		9 000,00
	Total dépenses d'ordre de fonctionnement	92 500,00	9 000,00	0,00	101 500,00
	Total dépenses de fonctionnement	142 054,00	18 294,00	0,00	160 348,00

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2026	BS 2026	RAR 2025	Budget total
70	Produits des services	5 337,00			5 337,00
75 - 752	Revenus des immeubles	66 200,00			66 200,00
75 - 75822	Déficit du budget annexe	26 412,00	18 294,00		44 706,00
75	Autres produits de gestion courante	5,00			5,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00			1 000,00
	Total recettes réelles de fonctionnement	98 954,00	18 294,00	0,00	117 248,00
042	Amortissement des subventions d'équipement	43 100,00			43 100,00
	Total recettes d'ordre de fonctionnement	43 100,00	0,00	0,00	43 100,00
	Total recettes de fonctionnement	142 054,00	18 294,00	0,00	160 348,00

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2026	BS 2026	RAR 2025	Budget total
16	Remboursement d'emprunt	46 388,00			46 388,00
10	Dotations			16 885,00	16 885,00
21	Immobilisations corporelles	5 012,00	9 000,00		14 012,00
23	Immobilisations en cours			1 825,20	1 825,20
001	Déficit d'investissement reporté		17 876,24		17 876,24
	Total dépenses réelles d'investissement	51 400,00	26 876,24	18 710,20	96 986,44
040	Amortissement des subventions d'équipement	43 100,00			43 100,00
	Total dépenses d'ordre d'investissement	43 100,00	0,00	0,00	43 100,00
	Total dépenses d'investissement	94 500,00	26 876,24	18 710,20	140 086,44

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2026	BS 2026	RAR 2025	Budget total
10 - 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		36 586,44		36 586,44
16	Emprunts et dettes	2 000,00			2 000,00
	Total recettes réelles d'investissement	2 000,00	36 586,44	0,00	38 586,44
021	Virement de la section de fonctionnement		9 000,00		9 000,00
040	Amortissement des immobilisations	92 500,00			92 500,00
	Total recettes d'ordre d'investissement	92 500,00	9 000,00	0,00	101 500,00
	Total recettes d'investissement	94 500,00	45 586,44	0,00	140 086,44

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'ADOPTER** le budget supplémentaire 2026 du budget annexe « PSLA CAUMONT », qui s'équilibre tel que présenté ci-dessus avec la reprise des résultats de l'exercice 2025 ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

DELIBERATION 20260624-37 : FIN_89515 : ZA COULVAIN-SEULLINE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20,

Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1609 nonies C, 1636 B sexies,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la délibération n°20260211-33 du Conseil Communautaire du 11 février 2026 adoptant le budget primitif 2026 du budget annexe « ZA COULVAIN SEULLINE »,

Vu le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe « ZA COULVAIN SEULLINE »,

Le budget supplémentaire est accompagné d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

En raison des élections municipales 2026, le vote du budget primitif a été avancé par rapport aux années précédentes. Par conséquent, il n'a pas été possible de clôturer l'exercice 2025 avant de voter le budget primitif. Ainsi, les restes à réaliser et les résultats de l'exercice 2025 n'ont pas encore été intégrés au budget. C'est l'objet de ce Budget Supplémentaire.

Le budget 2026 du budget annexe « ZA COULVAIN SEULLINE » s'équilibre, en DÉPENSES et en RECETTES, avec reprise des résultats de l'exercice 2025, à hauteur de **705 297,26 €** dont :

- 339 301,00 € en Section de Fonctionnement,
- 365 996,26 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2026	BS 2026	RAR 2025	Budget total
011 - 6015	Terrains à aménager	116 900,00	-13 200,00		103 700,00
011	Autres charges à caractère général	906 231,00	-766 900,00		139 331,00
65 - 65822	Reversement de l'excédent au budget principal	15 644,00	13 719,74		29 363,74
65	Autres charges de gestion courante	5,00			5,00
	Total dépenses réelles de fonctionnement	1 038 780,00	-766 380,26	0,00	272 399,74
042	Stock initial	65 189,00	-1 192,74		63 996,26
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	4 800,00	-1 895,00		2 905,00
	Total dépenses d'ordre de fonctionnement	69 989,00	-3 087,74	0,00	66 901,26
	Total dépenses de fonctionnement	1 108 769,00	-769 468,00	0,00	339 301,00

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2026	BS 2026	RAR 2025	Budget total
70	Vente de terrains aménagés	34 391,00			34 391,00
75	Autres produits de gestion courante	5,00			5,00
002	Excédent antérieur				0,00
	Total recettes réelles de fonctionnement	34 396,00	0,00	0,00	34 396,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	4 800,00	-1 895,00		2 905,00
042	Stock final	1 069 573,00	-767 573,00		302 000,00
	Total recettes d'ordre de fonctionnement	1 074 373,00	-769 468,00	0,00	304 905,00
	Total recettes de fonctionnement	1 108 769,00	-769 468,00	0,00	339 301,00

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2026	BS 2026	RAR 2025	Budget total
16	Remboursement avance budget principal				0,00
001	Déficit d'investissement reporté		63 996,26		63 996,26
	Total dépenses réelles d'investissement	0,00	63 996,26	0,00	63 996,26
040	Stock final	1 069 573,00	-767 573,00		302 000,00
	Total dépenses d'ordre d'investissement	1 069 573,00	-767 573,00	0,00	302 000,00
	Total dépenses d'investissement	1 069 573,00	-703 576,74	0,00	365 996,26

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2026	BS 2026	RAR 2025	Budget total
16	Avance du budget principal	1 004 384,00	-702 384,00		302 000,00
001	Excédent d'investissement reporté				0,00
	Total recettes réelles d'investissement	1 004 384,00	-702 384,00	0,00	302 000,00
040	Stock initial	65 189,00	-1 192,74		63 996,26
	Total recettes d'ordre d'investissement	65 189,00	-1 192,74	0,00	63 996,26
	Total recettes d'investissement	1 069 573,00	-703 576,74	0,00	365 996,26

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'ADOPTER** le budget supplémentaire 2026 du budget annexe « ZA COULVAIN SEULLINE », qui s'équilibre tel que présenté ci-dessus avec la reprise des résultats de l'exercice 2025 ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

DELIBERATION 20260624-38 : FIN_89516 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20,

Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1609 nonies C, 1636 B sexies,

Vu l'instruction comptable M49,

Vu l'arrêté préfectoral du 17 octobre 2025 étendant les compétences de Pré-Bocage Intercom à l'assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2026,

Vu la délibération n°20260211-34 du Conseil Communautaire du 11 février 2026 adoptant le budget primitif 2026 du budget annexe « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »,

Vu les comptes financiers uniques de l'exercice 2025 des budgets annexes « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » des communes de Cahagnes, Caumont-sur-Aure, Dialan-sur-Chaîne, Les Monts d'Aunay et Villers-Bocage,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2025 du budget annexe « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » de la commune de Val d'Arry,

Vu les délibérations des communes de Cahagnes, Caumont-sur-Aure, Dialan-sur-Chaîne, Val d'Arry, Les Monts d'Aunay et Villers-Bocage, relatives au transfert des excédents assainissement collectif communaux à Pré-Bocage Intercom,

Le budget supplémentaire est accompagné d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

Le transfert de la compétence assainissement collectif des communes de Cahagnes, Caumont-sur-Aure, Dialan-sur-Chaîne, Val d'Arry, Les Monts d'Aunay et Villers-Bocage à Pré-Bocage Intercom a eu lieu le 1^{er} janvier 2026. Le budget supplémentaire 2026 du budget annexe Assainissement collectif a pour objet de reprendre les résultats constatés dans les comptes financiers uniques 2025 des 6 communes ayant transférées la compétence. Il a également pour objet d'ajuster les crédits prévus au budget primitif.

Le budget 2026 du budget annexe « ASSAINISSEMENT COLLECTIF », avec reprise des résultats de l'exercice 2025 des budgets annexes assainissement collectif des communes de Cahagnes, Caumont-sur-Aure, Dialan-sur-Chaîne, Val d'Arry, Les Monts d'Aunay et Villers-Bocage, est en suréquilibre de **1 618 108,54 €**.

En effet, la section d'exploitation présente un suréquilibre de **1 618 108,54 €** puisque :

- Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 1 827 791,81 €,
- Les recettes d'exploitation s'élèvent à 3 445 900,35 €.

La section d'investissement s'équilibre, en DÉPENSES et en RECETTES, à hauteur de **3 588 044,26 €**.

Il présente les caractéristiques suivantes :

I- LA SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses d'exploitation

		Crédits ouverts 2026	BS 2026	Budget total
Chapitre	Libellé			
011	Charges à caractère général	336 085,00	116 647,00	452 732,00
012	Charges de personnel	270 891,00		270 891,00
65	Autres charges de gestion courante	69 072,00	196 830,00	265 902,00
66	Charges financières	120 000,00		120 000,00
67	Dépenses exceptionnelles	10 000,00	-10 000,00	0,00
68	Dotation aux provisions	20 000,00	205 000,00	225 000,00
014	Atténuations de produits	65 000,00	-65 000,00	0,00
	Total dépenses réelles de fonctionnement	891 048,00	443 477,00	1 334 525,00
042	Dotation aux amortissements	475 000,00		475 000,00
023	Virement à la section d'investissement	96 542,00	-78 275,19	18 266,81
	Total dépenses d'ordre de fonctionnement	571 542,00	-78 275,19	493 266,81
	Total dépenses de fonctionnement	1 462 590,00	365 201,81	1 827 791,81

Recettes d'exploitation

		Crédits ouverts 2026	BS 2026	Budget total
Chapitre	Libellé			
70	Redevance assainissement	1 281 800,00	-12 000,00	1 269 800,00
75	Autres produits de gestion courante	5,00	2 776,00	2 781,00
75	Reprise excédents de fonctionnement transférés		1 977 534,35	1 977 534,35
77	Autres produits exceptionnels	2 000,00	-2 000,00	0,00
013	Atténuations de charges	3 785,00	17 000,00	20 785,00
	Total recettes réelles de fonctionnement	1 287 590,00	1 983 310,35	3 270 900,35
042	Amortissement des subventions d'équipement	175 000,00		175 000,00
	Total recettes d'ordre de fonctionnement	175 000,00	0,00	175 000,00
	Total recettes de fonctionnement	1 462 590,00	1 983 310,35	3 445 900,35

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2026	BS 2026	Budget total
16	Remboursement d'emprunt	225 000,00		225 000,00
10 - 1068	Reprise déficits d'investissement transférés		92 302,26	92 302,26
200	Travaux Réseaux VB AP	1 000 000,00		1 000 000,00
201	Les Monts d'Aunay	270 000,00		270 000,00
202	Cahagnes	130 000,00		130 000,00
203	Dialan	55 000,00		55 000,00
204	Val d'Arry	90 000,00		90 000,00
205	Caumont	60 000,00	20 000,00	80 000,00
206	Villers-Bocage	140 000,00	103 200,00	243 200,00
207	Matériels et équipements généraux	67 542,00	110 000,00	177 542,00
458101	Travaux domaine privé Les Monts d'Aunay-P2	900 000,00		900 000,00
458102	Travaux domaine privé Les Monts d'Aunay-P1			0,00
458103	Travaux domaine privé Villers-Bocage-P1		150 000,00	150 000,00
	Total dépenses réelles d'investissement	2 937 542,00	475 502,26	3 413 044,26
040	Amortissement des subventions d'équipement	175 000,00		175 000,00
	Total dépenses d'ordre d'investissement	175 000,00	0,00	175 000,00
	Total dépenses d'investissement	3 112 542,00	475 502,26	3 588 044,26

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2026	BS 2026	Budget total
10 - 1068	Reprise excédents d'investissement transférés		1 003 777,45	1 003 777,45
13	Subventions d'équipement	141 000,00	470 000,00	611 000,00
16	Emprunts et dettes	1 500 000,00	-1 500 000,00	0,00
458201	Travaux domaine privé Les Monts d'Aunay-P2	900 000,00		900 000,00
458202	Travaux domaine privé Les Monts d'Aunay-P1		430 000,00	430 000,00
458203	Travaux domaine privé Villers-Bocage-P1		150 000,00	150 000,00
	Total recettes réelles d'investissement	2 541 000,00	553 777,45	3 094 777,45
021	Virement de la section de fonctionnement	96 542,00	-78 275,19	18 266,81
040	Amortissement des immobilisations	475 000,00		475 000,00
	Total recettes d'ordre d'investissement	571 542,00	-78 275,19	493 266,81
	Total recettes d'investissement	3 112 542,00	475 502,26	3 588 044,26

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'ADOPTER** le budget supplémentaire 2026 du budget annexe « ASSAINISSEMENT COLLECTIF », qui s'équilibre tel que présenté ci-dessus avec la reprise des résultats de l'exercice 2025 des budgets annexes assainissement collectif des communes de Cahagnes, Caumont-sur-Aure, Dialan-sur-Chaîne, Val d'Arry, Les Monts d'Aunay et Villers-Bocage ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Date	Evènement	Compagnie	Spectacle	Esthétique
Vendredi 11 septembre	Ouverture de saison	Cie Hold-up	La fuite	Cirque contemporain
12 au 20 septembre	Itinéraire en quête d'artistes	Partenariat Réalité Art, CDAR, Pré-Bocage Intercom		Art visuel et plastique contemporain
Dimanche 20 septembre	Itinéraire en quête d'artistes	Opéra Normandie Rouen	Echos d'Opéra	Musique classique
30 septembre et 1 octobre	Saison	A demain mon amour	Sous l'Arbre	Marionnettes
Octobre à janvier	Saison	Regards Croisés	Cycle de conférences	
Mardi 06 octobre	Saison	Gaelle Bourges	Guillaume et Harold	Danse
Samedi 07 novembre	Saison mutualisée		Kecy O'Clagan	Musique Folk
Mardi 17 novembre	Saison mutualisée	Groupe Déjà	Cowboy ou Indien	Théâtre
Vendredi 20 novembre	Saison	Sandra Colombo	Que faire des cons ?	Théâtre
Samedi 12 décembre	Saison mutualisée		Gael Haurélou	Musique Jazz
Jeudi 17 décembre	Saison	En cours		
Vendredi 22 décembre	Nuits de la Lecture	Matrioska production	La disparition de Joseph Mengele	Théâtre
Samedi 23 janvier	Nuits de la Lecture	Cie Zapoi	Zebro	Danse et manipulation d'objets
Samedi 23 janvier	Nuits de la lecture	En cours		
Mercredi 03 février	Saison	La Criée	MAAAR	Chant
Mardi 09 février	Saison	Cie Betty Boibrut	KARL	Tangram
Vendredi 12 mars	Saison	Compagnie Maps	Fils de bâtard	Théâtre
Mercredi 24 mars	Saison	Emmanuel Noblet	Article 353 du code pénal	Théâtre
Vendredi 16 avril	Saison	Sofia Teillet	La sexualité des orchidées	Conférence spectacle
3 et 4 juillet	Saison	Festival Les pieds dans les étoiles		
21 juillet au 7 août	Saison	Les Estivales		

Monsieur Denis EUSTACHE demande à quelle date les écoles recevront le guide.

Madame la Présidente indique qu'une distribution sera organisée dans les communes au début du mois de septembre.

Monsieur Denis EUSTACHE demande s'il sera possible de recevoir le guide en version dématérialisée.

Madame la Présidente répond que cela sera possible, tout en précisant que cette mise à disposition ne permettra pas de s'inscrire avant l'ouverture officielle des inscriptions.

Madame Isabelle FOUQUES-CARIOU demande si le lieu d'accueil du festival Les Pieds dans les Étoiles a été arrêté pour l'édition 2027.

Monsieur Benoît PEPIN, directeur du Pôle Citoyenneté, répond que le lieu d'accueil du festival n'est pas encore déterminé. Les territoires seront prochainement sollicités afin de faire acte de candidature. La commission Culture formulera ensuite une proposition.

Monsieur Pascal CURY s'interroge sur la réduction du nombre de spectacles proposés dans le cadre des Estivales.

Madame la Présidente explique qu'il s'agit d'un choix lié aux contraintes budgétaires. Elle ajoute que, dans le cadre de la nouvelle mandature, la future commission Culture pourra réexaminer cette programmation. Elle rappelle que cette manifestation fonctionne bien et qu'elle était jusqu'à présent principalement concentrée sur les deux pôles majeurs du territoire.

Monsieur Denis EUSTACHE demande si le spectacle Zebro n'était pas déjà programmé cette saison.

Monsieur Benoît PEPIN indique qu'il va vérifier cette information, précisant qu'il peut s'agir de la même compagnie, mais avec un spectacle différent.

Monsieur Steeve BOISSIER fait remarquer que le guide ne comporte pas de colonne indiquant les lieux des spectacles et demande si ceux-ci ont déjà été arrêtés.

Madame la Présidente répond que les lieux ont été préalablement identifiés, afin de garantir la disponibilité des salles nécessaires à l'organisation des spectacles.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE VALIDER** la programmation culturelle de 2026-2027

DELIBERATION 20260624-40 : CULT_REGIE « CULTURE » MISE EN PLACE D'UNE SOLUTION DE RESERVATION ET DE PAIEMENT EN LIGNE

A ce jour, dans le cadre des manifestations culturelles et artistiques, les règlements effectués auprès du service culture se font en espèces ou en chèque à l'ordre du Trésor Public.

Considérant la volonté des élus communautaires de diversifier et moderniser les moyens de paiement à la régie « culture » pour tenir compte des évolutions des comportements d'achat, le paiement par carte bancaire étant désormais largement répandu,

Il est proposé de permettre aux usagers de cette régie de pouvoir régler directement leur achat par carte bancaire en ligne lors de leurs réservation et/ou sur place grâce à une application Web.

Les avantages sont nombreux :

- Elargir la gamme des moyens de paiement proposée à l'usager et moderniser l'image de l'intercommunalité,
- Accélérer les encaissements ;
- Renforcer la sécurité des encaissements grâce à l'automatisation et à la garantie des paiements ;
- Diminuer les risques liés à la manipulation des fonds (numéraire et chèque).

La solution envisagée est la suivante :

Une solution de réservation et de paiement en ligne :

Pour exemple, la société « Billetweb », prend un forfait de 29 cts par billet et une commission

de 1% par transaction soit un coût de 37 cts pour un billet en vente à 8,00 € correspondant à la grille tarifaire de la saison culturelle 2025 2026 pour les adultes et de 32 cts pour un billet enfant.

Une convention de mandat doit être conclue entre le prestataire et PBI pour l'encaissement des recettes.

Monsieur Arnaud DUCHESNE précise que cette solution a été validée par la Trésorerie.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** le paiement par carte bancaire en ligne à la régie « culture » et de prévoir la mise en place d'une solution de paiement via une application Web.
- **DE PRECISER** que l'acte de création de la régie « culture » sera modifié en conséquence
- **D'AUTORISER** Madame La Présidente à signer une convention de mandat avec la société prestataire
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tous documents afférents à la présente délibération

DELIBERATION 20260624-41 : CULT_APPEL A PROJET REGIONAL DROITS CULTURELS EN TERRITOIRE NORMAND

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom ;

Contexte :

La commission Culture travaille sur un projet de mise en place d'ateliers culturels à domicile et en groupe collectifs pour les personnes isolées.

Les objectifs de ce projet sont de :

- Lutter contre l'isolement
- Améliorer les capacités et de confiance en soi des bénéficiaires (stimulation cognitive)
- Donner l'envie et accompagner les bénéficiaires afin qu'ils participent à des activités artistiques collectives proposées par les associations et structures artistiques de notre territoire. Pour se faire, nous nous appuierons sur deux structures qui proposent déjà de l'EAC (éducation artistique et culturelle) pour les scolaires : le CDAR et l'école de musique.

Opportunités :

Considérant que l'appel à projet DCTN (Droits Culturels en Territoire Normand) 2026/2027 de la Région est lancé et que l'action envisagée répond aux critères de celui-ci.

Il est proposé qu'un dossier de demande de subvention soit déposé auprès de la Région.

Les actions envisagées :

Par le CDAR :

- Actions de médiations en lien avec les expositions programmées au CDAR

1 atelier tout public (20 participants maximum) par mois en lien avec l'exposition. Cet atelier sera proposé soit par l'artiste lui-même ou par un membre du CDAR. De janvier à

juillet. – 4h par intervention

- Actions de médiation pour des groupes spécifiques au CDAR

En juillet 2027 pour les locaux jeunes (3 jours consécutifs sous forme de stage) 5 heures d'intervention par jour pour 2 groupes.

Par 2 intervenants de l'école de musique :

- Ateliers individuels :

Rencontre individuelle chez l'habitant : 1h15 d'actions de médiation – 1 fois par mois de janvier à juillet, soit 7 rendez-vous pour 6 habitants.

Temps d'écoute – musique choisie par l'intervenant, Transmission - échanges musicologie
- Pratique ou non de l'instrument – voix (le choix de l'habitant), proposition d'un morceau musical par l'habitant. (2 professeurs sont susceptibles de s'investir dans ce projet).

- Ateliers collectifs

En lien avec une Mairie / structures (maximum 6 personnes – en situation d'isolement)

1 fois par mois dans un lieu déterminé 1h45 d'actions de médiation. Même programme.

Autres actions envisagées :

Rencontres d'artistes et actions d'éducation artistique et culturelle (EAC) pour le tout public en lien avec la programmation de saison de la communauté de communes au moment des « Nuits de la lecture » en janvier 2027 et en amont du festival « Les pieds dans les étoiles » en juillet 2027. Ces interventions collectives seront animées par les artistes sollicités lors de ces manifestations.

Modalités financières :

Le montant maximum de la Région attribué dans le cadre de cet appel à projet est de 15 000€.

Ce montant doit représenter un maximum de 75% du budget global.

Les 25% restant à la charge de PBI seront valorisés dans le cadre du financement existant de la saison culturelle (financement des intervenants dans le cadre de la Nuit de la lecture et du festival, de l'accueil et de l'hébergement des artistes, de l'achat de matériel pédagogique...)

Date limite de remise des candidatures : le 11 septembre 2026.

Il est donc proposé aux membres du conseil communautaire de répondre à l'appel à projet 2026/2027 DCTN de la région et de déposer un dossier de demande de subvention.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à déposer le dossier de candidature 2026-2027 à l'appel à projets « Droits culturels en Territoire Normand » porté par la Région Normandie
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document y afférent.

CADRE DE VIE

DELIBERATION 20260624-42 : CDV_ANNULATION DE LA DELIBERATION N ° 20240522-7 (½ TARIF LOYER PSLA CAUMONT)

Dans la délibération 20240522-7 du conseil communautaire du 22 mai 2024, il a été acté de valider le demi-tarif pour les loyers des nouveaux professionnels de santé qui s'installeraient au sein du Pôle de santé de Caumont-sur-Aure.

Depuis cette délibération, le Pôle de santé est loué à plus de 90%, cette mesure n'est plus nécessaire.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'ANNULER** la délibération précitée.

ASSAINISSEMENT

DELIBERATION 20260624-43 : ASS_ETUDES_SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES SUR LES COMMUNES DE CAHAGNES ET DIALAN SUR CHAÎNE : MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO)

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Pré Bocage Intercom lui conférant la compétence « Assainissement collectif » ;

Vu le 12ème programme « Eau, climat et biodiversité » 2025-2030 de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ;

Considérant que la compétence Assainissement des Eaux Pluviales constitue une compétence communale ;

Considérant la réglementation sur les systèmes d'assainissement collectif (arrêté du 21 juillet 2015 modifié) ;

Contexte

Prévu par l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5, le schéma directeur d'assainissement est un document composé :

- d'un diagnostic mené à l'échelle d'un système d'assainissement (station de traitement des eaux usées et système de collecte associé),
- d'un programme d'actions,
- et, lorsqu'ils existent, des zonages prévus à l'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'échéance fixée à l'article 12 de l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié pour la réalisation du diagnostic dépend de la taille du système d'assainissement : elle s'échelonne du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2025.

Les communes de Cahagnes et Dialan-sur-Chaîne ne se sont pas dotées de tel schéma.

Outre l'obligation réglementaire, la réalisation d'un Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées est un critère d'éligibilité des demandes d'aides auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Ce schéma directeur est généralement mené conjointement avec la réalisation d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP).

Les deux communes concernées ont émis le souhait de chiffrer le coût de ce SDGEP avant de s'engager sur sa réalisation.

Ainsi, en premier lieu, il est proposé de lancer une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) afin d'optimiser les coûts, harmoniser les démarches et garantir une cohérence technique.

Dans ce cadre, une convention de groupement de commandes tripartite entre Pré Bocage Intercom, la commune de Cahagnes et la commune de Dialan-sur-Chaîne est proposée.

Le projet de convention est disponible sous l'espace élus.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE VALIDER** la convention de groupement de commandes

VALORISATION COLLECTE ET RECYCLABLES

DELIBERATION 20260624-44 : VCR_ RPQS RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (art D. 2224-1 et suivants et art. L 2224-17-1) ;

La collectivité doit présenter un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport doit ensuite être mis à la disposition du public sur le site internet de la collectivité ainsi qu'à son siège, par voie d'affiche apposée dans les quinze jours suivant sa présentation.

Dans la partie réglementaire du CGCT, le délai de présentation de l'ensemble des RPQS, est fixé à neuf mois à compter de la clôture de l'exercice concerné (art. D. 2 224-1 du CGCT). Cependant, dans la partie législative du même code, ce délai est limité à six mois pour le RPQS afférent à la prévention et à la gestion des déchets (art. L. 2 224-17-1 CGCT). Compte tenu de la primauté de la loi sur le décret, c'est le délai de six mois qui doit être respecté.

Ainsi, le RPQS de prévention et de gestion des déchets doit être présenté au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné ;

Il indique, dans une note (contenu est détaillé aux articles L. 2 224-17-1 et D. 2 224-1 et suivants du CGCT) notamment :

- La nature exacte du service assuré par l'établissement public de coopération intercommunale ;
- Le prix total de la prévention et de la gestion des déchets et ses différentes composantes, et son financement, en utilisant des indicateurs techniques, économiques et financiers.
- Information du public et transmission :
- Transmission aux communes pour mise à disposition des administrés (en commune et au siège de Pré-Bocage Intercom) ;
- Transmission au Sous-Préfet ;
- Affichage pendant 1 mois au siège de la communauté de communes.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité de Services (RPQS) de prévention et de gestion des déchets 2025 est disponible sur l'espace élus.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'ADOPTER** le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets 2025

- **D'ADRESSER** le rapport 2025 aux communes membres afin de le présenter en conseil municipal ;
- **DE METTRE** le rapport à disposition du public à Pré-Bocage Intercom et sur le site internet de la communauté de communes ;
- **D'ADRESSER** la présente délibération et le rapport 2025 à la Sous-Préfecture de Vire ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document y afférent.

RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION 20260624-45 : RH_MODIFICATION ORGANIGRAMME DES SERVICES REORGANISATION DU POLE SERVICES OPERATIONNELS

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la délibération n°20251008-3 du 8 octobre 2025 approuvant l'organigramme actuel,

Vu l'avis favorable de la commission ressources en date du 26 mai 2026,

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 9 juin 2026,

Madame la Présidente rappelle que l'organigramme est une représentation schématique des liens fonctionnels, organisationnels et hiérarchiques d'une organisation. Il est voué à changer et doit être mis à jour régulièrement. L'organigramme est utile pour présenter en interne (aux agents) comme en externe (partenaires, administrés) l'organisation de la structure.

Madame la Présidente, informe l'Assemblée qu'à compter du 1er août 2026 les postes de Responsable de service valorisation collecte et recyclable et Chargée de voirie et bâtiments seront vacants.

Par conséquent, ces deux événements concomitants ont conduit la collectivité à repenser l'organisation du pôle services opérationnels avec comme objectif de la rendre encore plus efficiente au quotidien.

Pour mémoire, le pôle services opérationnels est constitué de quatre services :

- Valorisation collecte et recyclables avec une partie collecte et une partie redevance incitative,
- Technique avec la gestion de la voirie, des espaces verts, des sentiers de randonnées, des bâtiments de la collectivité et le suivi des travaux de construction ou de réhabilitation,
- Modernisation des services et systèmes d'information,
- Entretien des bâtiments.

La réorganisation suivante est proposée :

1. Service valorisation collecte et recyclable

- **Supprimer le poste de responsable de service valorisation, collecte et recyclable et le remplacer par la création d'un deuxième poste d'assistante de service**

Il est à noter que le poste de responsable a fait l'objet d'un fort turnover sur les dernières années avec 4 responsables de service en dix ans ce qui démontre qu'il est difficile de stabiliser un agent sur ces missions. Par cette réorganisation, la volonté de la collectivité est avant tout d'établir un fonctionnement durable et serein.

La supervision du service serait assurée par le directeur du pôle services opérationnels qui traiterait en direct avec deux assistantes de service qui constitueraient un binôme sur l'ensemble de leurs missions afin de permettre la continuité de l'activité à 100%.

2. Service technique

• Créer un poste de responsable de service technique

La suppression du poste de responsable de service valorisation collecte et recyclables va augmenter le temps que le directeur de pôle doit consacrer à ce service.

De plus, le périmètre des missions du service technique s'est considérablement élargi ces dernières années avec notamment :

- L'augmentation du nombre de bâtiments en gestion et du nombre d'interventions à réaliser,
- L'accompagnement des autres services sur l'ensemble des manifestations organisées par Pré-Bocage Intercom,
- L'augmentation du nombre de sentiers de randonnées et de la surface des espaces verts à entretenir.

Par conséquent, il est proposé la création d'un poste de responsable du service technique afin de permettre au directeur de pôle de consacrer plus de temps au service valorisation collecte et recyclable tout en maintenant un accompagnement quotidien suffisant aux agents du service technique.

• Supprimer le poste de technicien voirie et recourir à une maîtrise d'œuvre pour la programmation et le suivi des travaux de voirie d'investissement

La technicité nécessaire à l'établissement des programmes de voirie, le temps à consacrer au suivi des chantiers et les difficultés de recrutement que rencontrent les collectivités territoriales sur les postes de technicien voirie conduisent à proposer la solution suivante pour améliorer l'exercice de la compétence voirie dévolue à Pré-Bocage Intercom :

- Supprimer le poste de technicien voirie,
- Recourir à une maîtrise d'œuvre pour la programmation et le suivi des travaux de voirie d'investissement,
- Confier au futur responsable de service le suivi de cette maîtrise d'œuvre,
- Confier au futur responsable de service la programmation et le suivi des entretiens de la voirie.

• Conserver le lien hiérarchique direct entre le directeur de pôle services opérationnels et le technicien chargé de suivi des travaux

Les chantiers de travaux suivis par le technicien « Chargé de suivi des travaux » (reconstruction du gymnase de Les Monts d'Aunay, réhabilitation du gymnase de Caumont-sur-Aure) étant primordiaux pour la collectivité et le directeur de pôle ayant une connaissance approfondie des dossiers, il apparaît capital de conserver ce lien hiérarchique direct.

Schématiquement, sur l'organigramme des services annexé à cette délibération, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'approuver les modifications suivantes :

- Souligner le service technique pour afficher que l'encadrement du service est assuré par un responsable de service,

- Ne plus souligner le service valorisation, collecte et recyclables pour indiquer que la responsabilité du service n'est plus assurée par un responsable de service mais par le directeur du pôle,
- Maintenir sous la supervision du directeur de pôle services opérationnels l'ingénierie de projet,
- Créer un bloc « Entretien » placé sous l'assistance du pôle services opérationnels pour schématiser le fonctionnement actuel. Les missions d'entretien étaient auparavant incluses dans le bloc « Maintenance et ingénierie des bâtiments ».

L'organigramme proposé est disponible sur l'espace élus.

Monsieur Bertrand GOSSET demande si la mission de maîtrise d'œuvre comprendra également le suivi budgétaire et la gestion du planning des travaux.

Monsieur Stéphane MARIE, directeur des Services opérationnels, répond que le service (PBI) conservera l'arbitrage des interventions. Un état des lieux des linéaires sera réalisé afin d'identifier les travaux à programmer.

Monsieur Bertrand GOSSET demande quel sera le coût de cette prestation et quel est l'intérêt de recourir à une maîtrise d'œuvre.

Monsieur Stéphane MARIE indique que cette mission est estimée à 30 000 €.

Monsieur Gérard PATRIX rappelle que, chaque année, les élus sont sollicités pour dresser un état des lieux de la voirie. Il s'interroge sur la possibilité pour les services communautaires de réaliser eux-mêmes ce diagnostic.

Madame la Présidente répond que les élus connaissent particulièrement bien les voiries de leur commune et sont donc les mieux placés pour identifier les secteurs prioritaires.

Monsieur Gérard PATRIX ajoute qu'il n'est pas toujours évident de déterminer les secteurs nécessitant des interventions de type PATA.

Monsieur Stéphane MARIE précise que les travaux d'entretien concernent plus de 250 kilomètres de voirie. Dans ces conditions, les services ne peuvent pas inspecter l'ensemble du réseau chaque année et ne peuvent intervenir sur chaque commune qu'une fois tous les deux à trois ans.

Monsieur Alain LEGENTIL souhaite apporter une remarque concernant les interventions de type PATA. Selon lui, cette technique n'est pas toujours la plus adaptée, notamment sur les chaussées présentant des dégradations importantes. Il estime qu'une stratégie consistant à reprendre progressivement les routes revêtues d'enrobés par une émulsion généralisée permettrait de mieux préserver le patrimoine routier et d'améliorer la durée de vie des chaussées.

Monsieur Stéphane MARIE répond que le recours au PATA sera probablement amené à diminuer dans les années à venir, notamment en raison des évolutions climatiques. Il rappelle toutefois que cette technique reste pertinente en milieu rural pour traiter les microfissures et préserver les chaussées.

Madame la Présidente souligne qu'une intervention plus lourde et plus durable représenterait un coût financier nettement supérieur.

Monsieur Jean-Noël DUMAS estime qu'il sera nécessaire de trouver une solution, soit en augmentant les crédits consacrés à la voirie, soit en acceptant une dégradation progressive du réseau.

Madame la Présidente conclut qu'il conviendra sans doute de renforcer la priorisation des interventions et de concentrer les moyens disponibles sur les voiries nécessitant les travaux les plus urgents.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE MODIFIER** l'organigramme de la structure comme propose ci-dessus à compter du 1er août 2026.

DELIBERATION 20260624-46 : RH_CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ASSISTANT DE SERVICE VCR

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'article L.332-23-1 ° du code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 26 mai 2026,

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la réorganisation du pôle services opérationnels à compter du 1er août 2026, il est proposé de créer un second poste d'assistant de service valorisation collecte et recyclable, placé sous la supervision du directeur de pôle services opérationnels, avec pour missions principales :

- Se positionner en référent sur la partie collecte et assurer le lien au quotidien avec les agents de collecte,
- Planifier et organiser l'activité quotidienne des équipes de collecte en termes de moyens humains et matériels,
- Piloter la gestion de la facturation de la redevance incitative en lien avec l'ensemble des interlocuteurs internes de la collectivité impliqués dans ce processus,
- Constituer un binôme avec l'homologue assistant de service VCR pour la bonne continuité de l'activité en matière de facturation ; accueil physique et téléphonique des administrés,
- Être garant de la communication interne au sein du service et participer aux instances,
- Assurer un reporting de l'activité du service et rendre compte en direct au directeur de pôle services opérationnels.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Communautaire de créer le poste d'assistant de service valorisation collecte et recyclable sur un emploi permanent, à temps complet, à compter du 1er août 2026.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE CREER** un emploi permanent à temps complet, d'assistant de service VCR, de catégorie B ou C, sur :
 - Le grade de rédacteur du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,
 - L'ensemble des grades du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à recruter un agent titulaire ou contractuel selon les dispositions de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique (lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, sous réserve du contrôle du juge administratif ; contrat à durée déterminée - 3 ans au plus, renouvelable par reconduction expresse CDI après 6 ans) ou selon l'article L.332-14 du code général de la fonction publique (vacance temporaire d'emploi),

- **DE MOFIDIER** le tableau des effectifs
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tous les documents afférents.

DELIBERATION 20260624-47 : RH_CREATION DE POSTE_RESPONSABLE SERVICE TECHNIQUE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n° 2016-1798 du 20 décembre 2016 modifiant le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 26 mai 2026,

Vu la délibération de ce même Conseil Communautaire fixant le nouvel organigramme des services,

Considérant que la modification de l'organigramme des services proposée lors de ce Conseil Communautaire consiste à ajouter un encadrement intermédiaire de responsable de service Technique, il est proposé, dans le cadre de cette délibération, de créer ce poste.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE CREER** un emploi permanent à temps complet de responsable du Service Technique, de catégorie A ou B sur :
 - Le grade d'ingénieur du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux
 - Le grade d'attaché du cadre d'emploi des attachés territoriaux
 - L'ensemble des grades du cadre d'emploi des techniciens territoriaux
 - L'ensemble des grades du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.
- **D'AUTORISER** Madame la présidente à recruter un agent titulaire ou contractuel selon les dispositions de l'article l332-8-2° du code général de la fonction publique (lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, sous réserve du contrôle du juge administratif ; contrat à durée déterminée - 3 ans au plus, renouvelable par reconduction expresse cdi après 6 ans) ou selon l'article l.332-14 du code général de la fonction publique (vacance temporaire d'emploi)
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tous les documents afférents

DELIBERATION 20260624-48 : RH_CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT AU SERVICE TECHNIQUE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'article L.332-23-1 ° du code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 26 mai 2026,

Madame la Présidente informe l'assemblée qu'un poste d'adjoint technique avait été créé sur emploi non permanent pour 12 mois par délibération en date du 25 juin 2025 afin que le service technique puisse rattraper le retard accumulé sur :

- La maintenance préventive et curative des bâtiments,
- La mise à jour des cartographies des espaces verts et des sentiers de randonnées,
- Le suivi et l'analyse des consommations énergétiques des bâtiments.

Après 9 mois de contrats sur cet emploi non permanent, il apparaît que le besoin du service technique est pérenne puisque :

- Le nombre de bâtiments à entretenir n'a cessé d'augmenter ces dernières années (pôles de santé, espace santé VB, cabinet dentaire, MSAP VB),
- La surface des espaces verts à entretenir a augmenté avec la prise de compétence assainissement au 1er janvier 2026,
- Le linéaire de sentiers de randonnées à entretenir a également augmenté avec l'ajout de 7 circuits VTT et la création de nouveaux sentiers de qualité,
- Le service technique accompagne les autres services sur toutes les manifestations organisées par Pré-Bocage Intercom.

Par ailleurs, il faut noter que la présence d'un deuxième technicien bâtiments pendant 9 mois, au-delà d'avoir amélioré le suivi et la qualité de la maintenance des bâtiments, a permis :

- D'augmenter le nombre d'interventions réalisées en interne et ainsi réduire les coûts,
- D'améliorer la réactivité de notre équipe technique vis-à-vis des demandes de nos locataires et des associations sportives.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Communautaire de pérenniser ce renfort en créant un emploi permanent.

Madame Stéphanie URBAIN demande quels critères permettront de déterminer la catégorie à laquelle le poste sera rattaché.

Monsieur William BASSET répond qu'auparavant, les offres d'emploi étaient ouvertes uniquement au grade correspondant au profil recherché. Désormais, l'ensemble des grades susceptibles d'occuper le poste est indiqué. Cette évolution permet aux candidats de mieux identifier les perspectives d'évolution offertes par le poste et d'apprécier les possibilités d'évolution de carrière.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE CREER** un emploi permanent à temps complet, de technicien bâtiments, de catégorie B ou C sur :
 - L'ensemble des grades du cadre d'emploi des techniciens territoriaux,
 - L'ensemble des grades du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à recruter un agent titulaire ou contractuel selon les dispositions de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique (lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, sous réserve du contrôle du juge administratif ; contrat à durée déterminée - 3 ans au plus, renouvelable par reconduction expresse CDI après 6 ans) ou selon l'article L.332-14 du code général de la fonction publique (vacance temporaire d'emploi),
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tous les documents afférents

DELIBERATION 20260624-49 : RH_INSTAURATION DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE POUVANT ETRE ALLOUEE EN CAS DE FONCTIONS ESSENTIELLEMENT ITINERANTES

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n°91-573 du 19 juin 1991, notamment l'article 14,

Vu l'arrêté du 28 décembre 2020 fixant le montant maximum de l'indemnité forfaitaire prévue à l'article 14 du décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable de la Commission ressources en date du 26 mai 2026,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 9 juin 2026,

Madame la Présidente expose que le Conseil Communautaire est compétent pour déterminer les fonctions essentiellement itinérantes au titre desquelles peut être allouée une indemnité forfaitaire.

Les fonctions éligibles doivent être caractérisées par des déplacements fréquents à l'intérieur de la résidence administrative et par le fait que l'agent ne peut pas disposer d'un véhicule de service.

Les fonctions itinérantes justifiant l'octroi de l'indemnité sont les suivantes :

- Agents comptables chargés d'agence postale : ces agents, en plus de leurs postes d'agents comptables, assurent l'ouverture d'une agence postale deux après-midis par semaine,

- Agents d'accueil redevance incitative chargés d'agence postale : ces agents assurent l'accueil relatif à la redevance incitative sur une demi-journée et l'ouverture d'une agence postale sur l'autre demi-journée.

Conformément à l'arrêté du 28 décembre 2020 susvisé, le montant maximum annuel de cette indemnité forfaitaire est fixé à 615 €.

Au vu de la fréquence et de l'intensité des déplacements de ces agents, il est proposé au Conseil Communautaire de fixer le montant annuel de l'indemnité à son maximum, soit 615 € et de la verser mensuellement à hauteur de 51,25 € par mois.

Le montant de l'indemnité est modulé à proportion de la durée de présence de l'agent dans l'année sur les fonctions itinérantes limitativement citées ci-dessus. L'indemnité sera donc proratisée si l'agent est, en cours d'année :

- Muté dans une autre collectivité,
- Muté au sein de la collectivité sur un poste n'ouvrant pas droit au versement de cette indemnité,
- Recruté,
- Radié des cadres ou des effectifs,
- Placé en disponibilité, en détachement ou mis à disposition.

Par ailleurs, le montant de l'indemnité versée dépendra de la présence effective de l'agent à son poste. Ainsi, l'agent ne percevra pas l'indemnité s'il est placé en :

- Congé de maternité, congé de paternité, congé d'adoption, congé supplémentaire de naissance, congé parental, congé de présence parentale ou congé de solidarité familiale,
- Congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie, de grave maladie et de longue durée,

Chaque bénéficiaire se verra attribuer l'indemnité par voie d'arrêté. Elle est reconductible d'une année sur l'autre, sous réserve que l'agent bénéficiaire continue d'exercer les fonctions y ouvrant droit.

Monsieur Denis Eustache demande combien de personnes sont concernées par cette mesure.

Monsieur William Basset répond qu'elle concerne quatre personnes.

Monsieur Denis Eustache s'interroge sur la possibilité de mobiliser un autre véhicule du parc.

Monsieur William Basset précise qu'au Plessis-Grimoult comme à Caumont, les véhicules utilisés pour le déplacement sont par la suite immobilisés toute la demi-journée. L'objectif est de privilégier l'utilisation des véhicules de service par le plus grand nombre.

Madame la Présidente ajoute que cette organisation permet également d'éviter d'établir des titres à chaque déplacement.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'INSTAURER** l'indemnité forfaitaire en cas de fonctions essentiellement itinérantes et d'en fixer le montant à 615 € par an, dans les conditions prévues ci-dessus, à compter du 1er juillet 2026,
- **DE VERSER** l'indemnité aux agents exerçant les fonctions essentiellement itinérantes suivantes :
 - Agents comptables chargés d'agence postale
 - Agents d'accueil redevance incitative chargés d'agence postale

- **DE VERSER** l'indemnité aux agents mensuellement, soit un versement maximum de 51,25 € par mois,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tous les documents afférents

Dates réunions 2026

Com* BAT / VOIRIE / ESP. VERTS	Lundi 29 Juin 10h	Lundi 07 septembre 10h	Lundi 12 octobre 10h	Lundi 23 novembre 10h OU Lundi 30 novembre 10h
Com* CADRE DE VIE	Lundi 6 juillet 2026 18h	Lundi 31 août 2026 18h	Lundi 12 octobre 2026 18h	Lundi 23 novembre 2026 18h
Com* RESSOURCES HUMAINES / FINANCIERES	Mardi 26 mai 2026	Mardi 8 septembre 9h	Mardi 20 octobre 9h	mardi 24 novembre 9h
Com* ENFANCE JEUNESSE FAMILLE	Mardi 30 juin 2026 18h	Mardi 8 septembre 18h	Mardi 13 octobre 18h	Mardi 17 novembre 18h Mardi 8 décembre 18h
Com* DEVECO / TOURISME	Mercredi 15 juillet 2026 17h30	Mercredi 2 septembre 17h30	21 Octobre 17h30	25 novembre 17h30
Com* URBANISME	Jeudi 4 juin 18h + Jeudi 09 juillet 18h (SCoT)	Jeudi 27 août 18h (SCoT) + Jeudi 10 septembre 18h	Jeudi 29 octobre 18h	Jeudi 3 décembre 18h
Com* ASSAINISSEMENT	Mardi 09 juin - 17h30 Mardi 07 juillet - 15h00 (si besoin)	Mardi 15 septembre - 17h30	Mercredi 4 novembre - 17h30	Mardi 01 décembre - 17h30
Com* ENVIRONNEMENT	Jeudi 2 juillet 9h	Jeudi 10 septembre 9h	Jeudi 15 octobre 9h	Jeudi 26 novembre 9h Jeudi 3 décembre 9h (si besoin)
Com* CULTURE	Jeudi 4 juin 18h + mardi 7 juillet 18h00	Jeudi 3 septembre 18h	Jeudi 15 octobre 18h	Mercredi 2 Décembre 18h
Com* VALORISATION COLLECTE RECYCLABLES	Lundi 29 juin 18h	Lundi 7 septembre 18h	Lundi 5 octobre à 18h	Lundi 23 novembre 18h00 Lundi 30 novembre 18h00
Comité Social Territorial	Mardi 9 juin 14h		Mardi 3 novembre	Mardi 12 janvier 2027
Bureau décisionnel	Mardi 23 juin	Mardi 29 septembre	Mardi 3 novembre	Mardi 15 décembre
Conseil communautaire	Mercredi 24 juin (Vote CFU 2025 et BS 2026)	Mercredi 30 septembre	Lundi 16 novembre	Mercredi 16 décembre (grilles tarifaires)
Clect			Mercredi 14 octobre	
Conférences des Maires	Mercredi 10 juin Mercredi 8 juillet (SCoT)	Mercredi 9 septembre	Mardi 3 novembre	

Fin de la séance à 21h46.

Valérie LAMBERT
Secrétaire de séance

